

1871

La Commune à Paris et à Narbonne

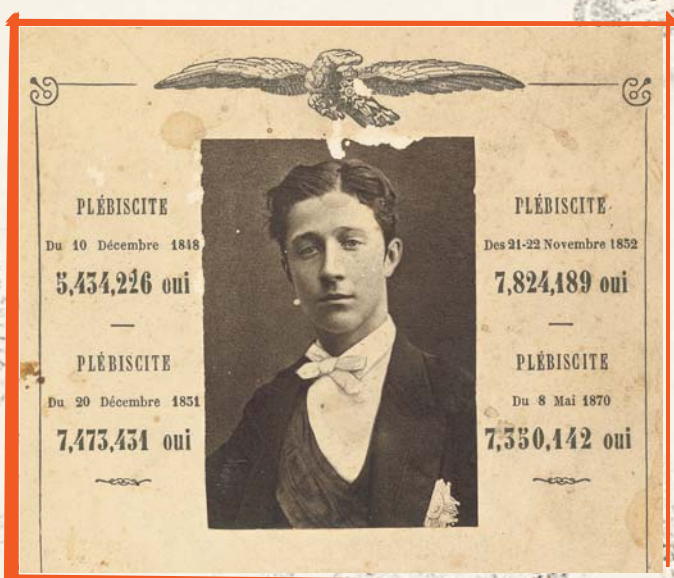


Exposition réalisée par
les Archives départementales de l'Aude



Les échecs de Napoléon III

Sous l'effet des réformes libérales prises par Napoléon III de 1863 à 1869, l'Empire perd progressivement son caractère autoritaire. Loin de rallier les républicains au régime, les lois sur la liberté de la presse et la liberté de réunions votées en 1868 renforcent l'opposition. L'Empire semble pourtant consolidé après le plébiscite du 8 mai 1870 qui approuve à une écrasante majorité l'évolution libérale du système. Cinq mois plus tard, la défaite militaire provoque la chute du régime.

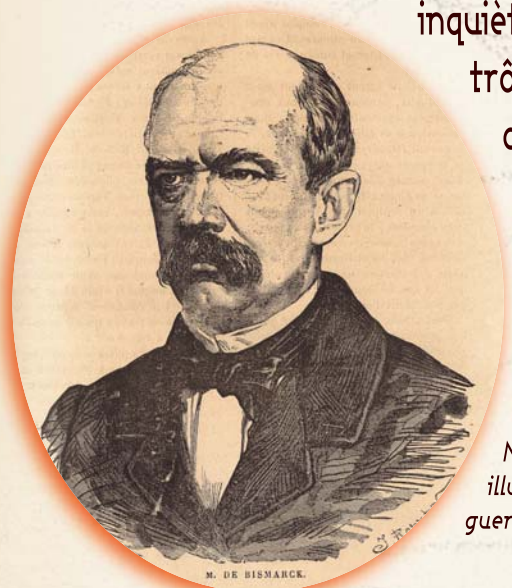


Rappel, lors de la mort de Napoléon III en 1873, des succès remportés lors des plébiscites, en particulier en 1870, comportant la photographie du prince Louis-Napoléon, août 1873 (A. D. Aude, 3 J 2822/1)



L'empereur Napoléon III (A. D. Aude, fonds Henri Detours, 63 Dv 5/42)

Les relations avec la Prusse se sont tendues : Napoléon III n'a pas obtenu les compensations qu'il souhaitait en échange de sa neutralité dans la guerre austro-prussienne (1866) ; les progrès de l'unification allemande inquiètent. La France s'oppose à la candidature, le 21 juin 1870, du prince Hohenzollern au trône d'Espagne. Le chancelier de Prusse Von Bismarck, en envenimant un contexte diplomatique difficile (dépêche d'Ems), déclenche en France, tant dans la presse que dans l'opinion publique, un élan belliqueux et patriotique.



Otto von Bismarck, premier ministre et ministre des affaires étrangères de Prusse (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)

« Vive la guerre », manifestation patriotique en faveur de la guerre (*La guerre illustrée*, 1870, A. D. Aude)



Le 19 juillet 1870, Napoléon III et le gouvernement d'Émile Ollivier déclarent la guerre à la Prusse. Les conditions sont désastreuses pour la France qui dispose d'une armée mal préparée, en sous-effectifs, et d'un état-major médiocre. Les défaites de Froeschwiller et Woerth (6 août) ont des conséquences politiques : l'impératrice-régente forme un nouveau gouvernement et prépare Paris à affronter un siège ; les Chambres sont convoquées pour le 11 août. Les événements militaires se précipitent. Voulant porter secours à Bazaine, Napoléon III, malade et affaibli, se voit acculé dans la poche de Sedan et forcé de capituler le 2 septembre 1870.



Bataille de Froeschwiller - Woerth dite de Reichshoffen (*La guerre illustrée*, 1870, A. D. Aude)

Guillaume I^{er} empereur d'Allemagne (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)



L'invasion prussienne

Le 4 septembre 1870, à l'annonce du désastre de Sedan, sous la pression du peuple de Paris qui investit le Palais-Bourbon puis l'Hôtel de Ville, la République est proclamée, l'empereur déchu ; on constitue alors un gouvernement de la Défense nationale, présidé par le général Trochu.

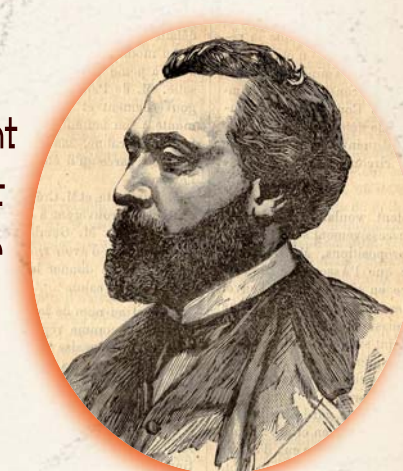


Le général Trochu (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)

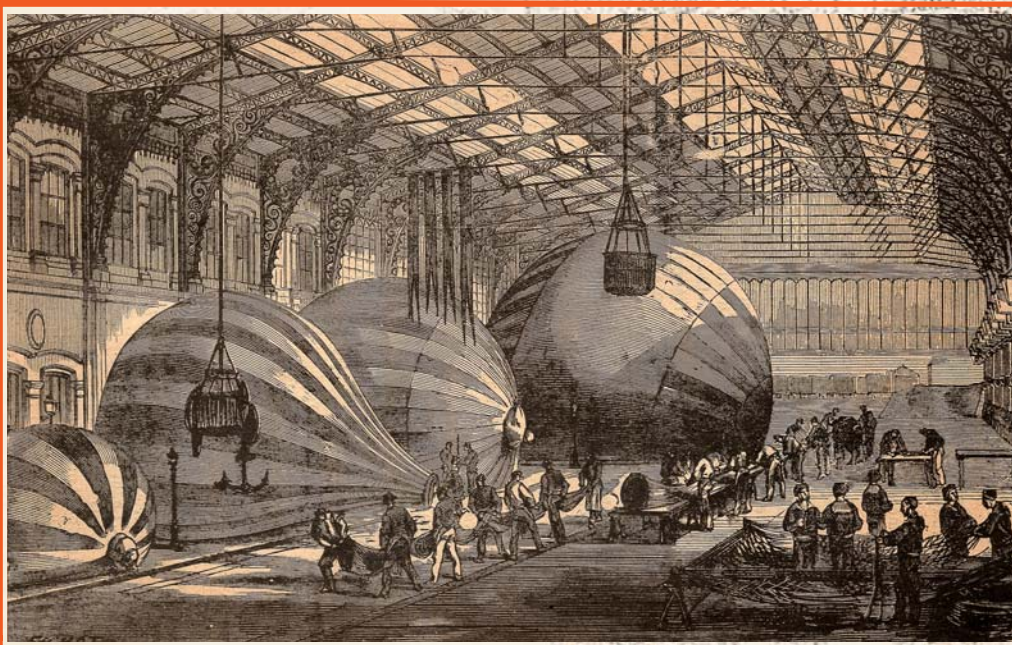


4 septembre 1870 : proclamation de la République (La guerre illustrée, 1870, A. D. Aude)

Les armées prussiennes progressent en direction de la capitale. Aussi, le gouvernement décide-t-il d'établir une délégation en province, à Tours. Menée par Léon Gambetta, elle est chargée de lever une nouvelle armée. La capitulation de Bazaine à Metz le 27 octobre contraint le gouvernement à se replier sur Bordeaux.



Léon Gambetta (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)



Lors du siège de Paris, des ballons à gaz, avec nacelle, dits ballons montés, ont été utilisés pour transporter notamment le courrier civil ou militaire, et des passagers (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)

Ils ne l'auront pas. Les soldats de la brigade du général Ferdinand Auguste Lapasset (d'origine limouxine) enterrant les drapeaux français avant la capitulation de Metz (Musée des Beaux-arts de Carcassonne, tableau d'Henri Dujardin-Beaumetz, inv. n° 891.4.151)



Le siège de Paris

Le 19 septembre a commencé le siège de Paris. Durant l'hiver 1870-1871, le peuple endure de grandes souffrances : pénurie de denrées alimentaires et de moyens de chauffage, maladies, bombardements intensifs. Nombreux sont ceux qui n'ont plus confiance dans le gouvernement, jugé trop tiède et peu combatif. Dans chaque arrondissement se constituent des comités de vigilance coiffés par un Comité central.



Boule de Suif. L'occupation prussienne du quart nord-est de la France est symbolisée ici par la présence de deux uhlands (Musée des Beaux-arts de Carcassonne, tableau de Paul-Émile Boutigny, inv. n°892.51.272)



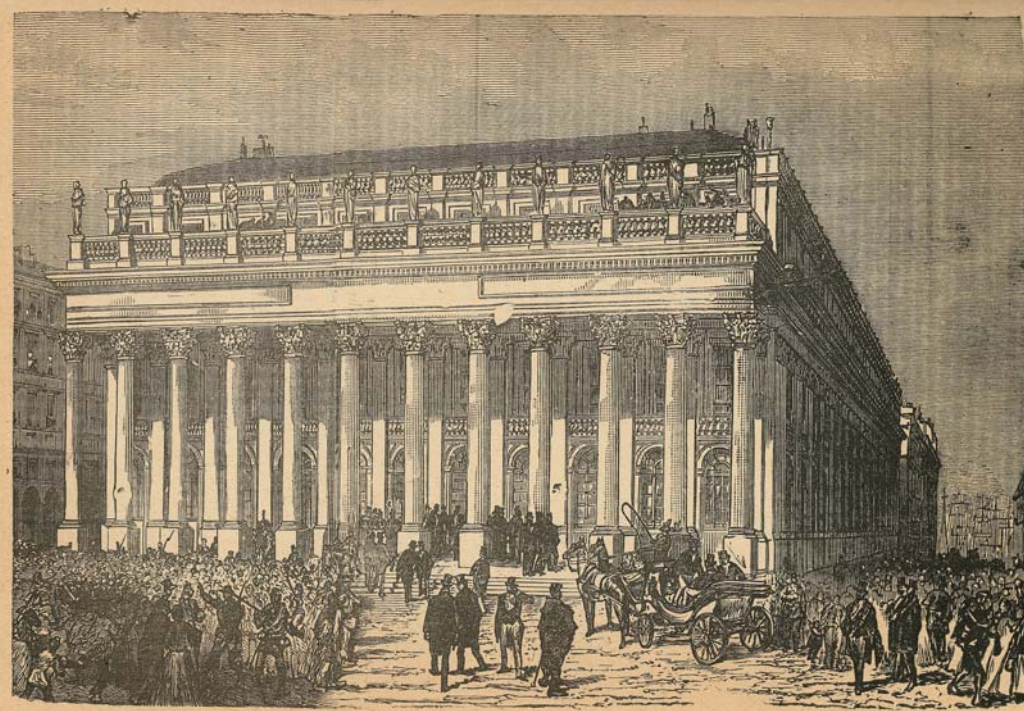
Voiture-cuisine à Neuilly apportant une aide alimentaire à la population (L'Illustration du 13 mai 1871, A. D. Hauts-de-Seine)

Les échecs des tentatives de sorties en janvier 1871, la signature de l'armistice le 28 janvier durcissent les positions. L'affrontement paraît désormais inéluctable entre le peuple de Paris jusqu'au-boutiste et le gouvernement partisan de la paix. Le 8 février, l'élection d'une Assemblée nationale majoritairement composée de monarchistes et de conservateurs aggrave encore la situation. La rupture est consommée avec les décisions très impopulaires prises par les députés de Bordeaux (suppression de la solde des gardes nationaux, exigibilité des échéances commerciales prorogées depuis la guerre...) et l'entrée dans Paris de l'armée prussienne le 1^{er} mars.



L'armée prussienne dotée d'un équipement de qualité (La guerre illustrée, 1870, A. D. Aude)

L'Assemblée nationale repliée à Bordeaux tient sa première séance le 12 février 1871 au Grand Théâtre (A. Bataille et E. de Barins, Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71... Paris, 1887)

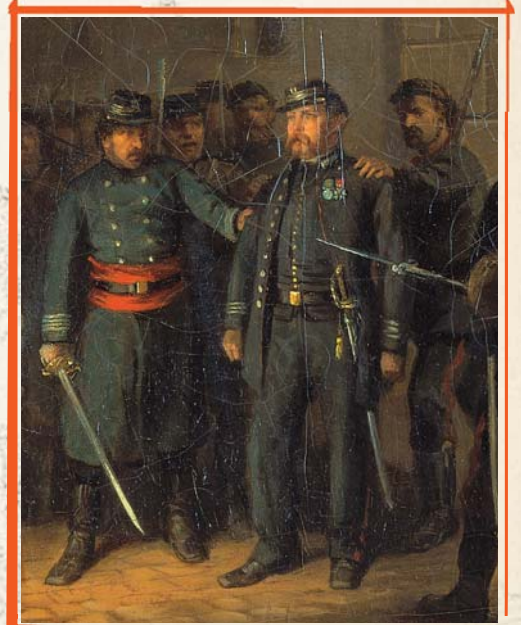


La proclamation de la Commune



Adolphe Thiers (caricature de Faustin parue dans *Figures contemporaines*, Médiathèque de Plaine Commune de Saint-Denis, Rc/D27)

Thiers, nommé le 17 février 1871 chef du pouvoir exécutif par l'Assemblée, décide le 18 mars de désarmer la population, en s'emparant des canons payés par souscription populaire et regroupés à Montmartre et Belleville. C'est un échec cuisant. Le 88^e de ligne fraternise avec les Parisiens et les gardes nationaux. Les généraux Thomas et Lecomte sont fusillés par les insurgés. Thiers, donne l'ordre d'évacuer et se réfugie à Versailles.



Arrestation du général Lecomte le 18 mars 1871, huile sur toile d'Emmanuel Masse (Musée d'art et d'histoire -Saint-Denis, cliché : Irène Andréani)

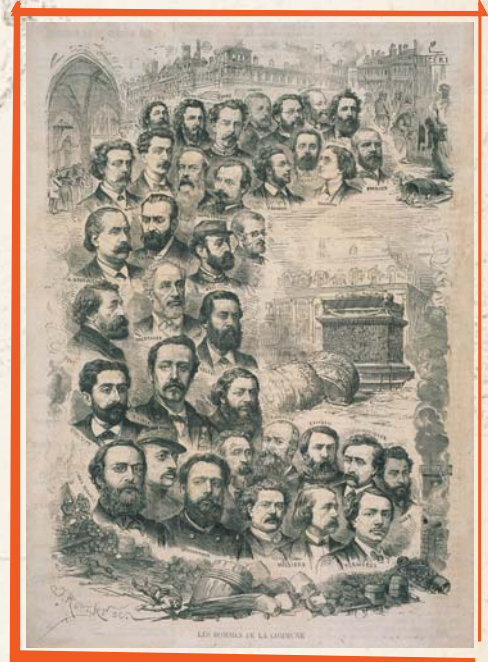


Garde national (A. D. Hauts-de-Seine, 2 Fi 7/72)



Les canons de Montmartre (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)

Les hommes de la Commune, 1872 (Musée d'art et d'histoire -Saint-Denis, cliché : Irène Andréani)



La Garde nationale, constituée en Fédération depuis la mi-février, a désigné le 15 mars un Comité central qui, le 18 mars, s'installe à l'hôtel de ville et organise des élections municipales le 26 mars. Les partisans de la Révolution communale obtiennent un succès mesuré. Le 28 mars 1871 la Commune est proclamée.

Se réclamant de la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792, la Commune de Paris s'affirme comme un « gouvernement communal », devant servir de modèle au reste de la France. Le Conseil de la Commune, élu le 27 mars, a une composition essentiellement populaire : sur 80 membres, on compte 33 ouvriers, 14 employés et commis. Différentes tendances politiques sont représentées, n'allant pas sans provoquer rivalités et affrontements : des modérés, la plupart maires et adjoints, qui démissionnent dès les premiers jours ; les « internationalistes » dont la plupart se réclament des thèses fédéralistes de Proudhon ; enfin les « jacobins » et les « blanquistes » qui sont majoritaires. Dès le 29 mars 1871, le Conseil se dote de dix commissions qui doivent lui permettre d'exercer le rôle d'un véritable gouvernement : une Commission exécutive chargée de la coordination et 9 commissions spécialisées (affaires militaires, relations extérieures, finances, sûreté, justice, travail, services publics, enseignement, subsistances).

Charles Delescluze, délégué à la Commission des Relations extérieures, à la Commission de la Guerre (Musée d'histoire vivante de Montreuil)

Pascal Grousset, délégué à la Commission à l'Enseignement (Musée d'histoire vivante de Montreuil)

Théophile Ferré, délégué à la Commission de la Sûreté générale (Musée d'histoire vivante de Montreuil)



Utopies et réalités

C'est un projet socialiste que s'efforce de mettre en œuvre la Commune, en particulier pour tout ce qui touche à l'enseignement et à l'organisation du travail : laïcisation des écoles, affirmation du droit de tous à l'instruction ; adoption de la journée de 10 h, suppression des bureaux de placement, réglementation du travail de nuit, soutien apporté à la création de coopératives ouvrières... Séparation des Églises et de l'État, réforme radicale de la justice, autant de mesures ou de projets qui témoignent de la volonté de transformer la société en profondeur mais qui ne dispensent pas de la gestion du quotidien. Il faut trouver des financements, ravitailler la ville malgré le blocus mis en place par les Versaillais, organiser la solidarité (pensions aux familles des gardes nationaux tués au combat, réquisition de logements vacants au profit des sinistrés, réforme du mont-de-piété, etc.).



Affiche interdisant le travail de nuit (Musée d'histoire vivante de Montreuil)



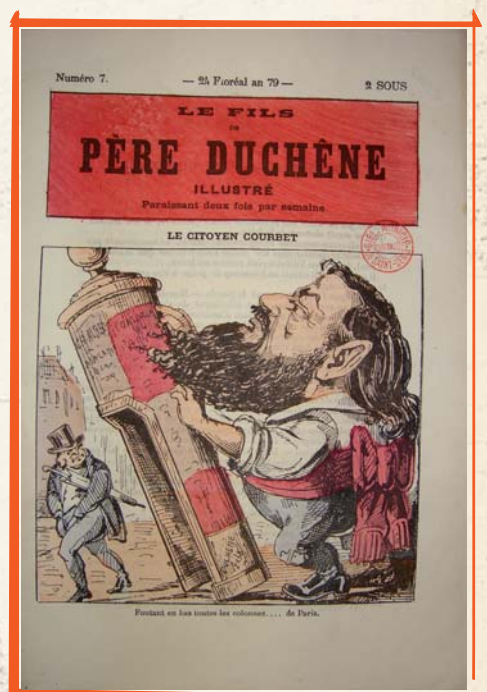
Femmes au club à Paris, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois (*Le Monde illustré*, 20 mai 1871, A. D. Hauts-de-Seine)



L'effervescence politique est grande : forte fréquentation des clubs et des réunions publiques, rôle considérable de la presse (*Le Cri du peuple*, *Le Fils du Père Duchêne*), grande implication des femmes qui luttent pour obtenir l'égalité sociale (Louise Michel, Élisabeth Dimitrieff, Eulalie Papavoine etc.), grands rassemblements populaires à l'occasion de cérémonies symboliques (destruction de la colonne Vendôme).

Louise Michel en costume de fédéré (Musée d'histoire vivante de Montreuil)

Dix numéros du *Fils du père Duchêne* illustré sont parus du 21 avril au 24 mai 1871 présentant sous forme de caricatures les événements les plus marquants de la Commune – ici la destruction de la colonne Vendôme (Médiathèque de Plaine Commune de Saint-Denis)



Mais la lutte armée contre les troupes versaillaises et les défaites successives des fédérés mettent rapidement un terme à cet essai de construction d'un monde nouveau, conduisant même à une radicalisation politique (création le 1^{er} mai 1871 d'un Comité de salut public) et à une dérive policière (censure, décret sur les otages).



La statue de Napoléon I^{er} qui couronnait la colonne Vendôme à terre (Photographie sur papier albuminé de Bruno Braquehais, Musée d'art et d'histoire -Saint-Denis, cliché : Irène Andréani)

Si, par faute de temps et de moyens, la Commune n'a pu donner une réalité à son projet social, il n'en demeure pas moins que tous les mouvements ouvriers et révolutionnaires ultérieurs s'en inspirèrent.



Affiche du Comité de salut public (Musée d'histoire vivante de Montreuil)



Défaites

En dépit des efforts de républicains conciliateurs décidés à éviter la guerre civile, le gouvernement versaillais est résolu à écraser la Commune. Thiers dispose d'une armée de métier, qui s'étoffe considérablement après la signature du traité de paix avec l'Allemagne le 10 mai et le retour des prisonniers. Bien équipées, expérimentées et nombreuses, ces troupes mettent en échec, dès les premiers jours d'avril, près du Mont-Valérien, une Garde nationale peu entraînée et désorganisée. Deux chefs militaires de la Commune, Flourens et Duval sont faits prisonniers et exécutés. À la suite de ces événements, le 5 avril, la Commune prend le décret des otages : toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera arrêtée et, si elle est jugée coupable, deviendra otage ; exécution de trois otages en représailles de l'exécution d'un fédéré. Les combats et les bombardements se succèdent.



Batterie de Courbevoie tenue par les Versaillais (A. D. Hauts de Seine, 2 Fi 7/72)



Gustave Flourens tué le 3 avril 1871 à Rueil par le capitaine de gendarmerie Desmarests (Musée d'art et d'histoire -Saint-Denis, cliché : Irène Andréani)

Fragilisée par les dissensions internes, l'incompétence des délégués à la Guerre, l'indiscipline et l'insuffisance des troupes, la Commune perd les forts de Vanves et d'Issy début mai. Le dimanche 21 mai les troupes versaillaises pénètrent dans Paris par la porte de Saint-Cloud non gardée ; c'est le début de la Semaine sanglante.



Poste avancé des fédérés à Issy (Musée d'art et d'histoire -Saint-Denis, cliché : Irène Andréani)



Entrée des troupes versaillaises par la Porte de Saint-Cloud (A. Bataille et E. de Barins, *Nouveau mémorial français : histoire illustrée de seize ans comprenant la guerre de 1870-71...* Paris, 1887)

La Commune avait commis jusqu'ici les plus coupables excès en les colorant de prétextes hypocrites ; aujourd'hui elle renonce à feindre, décrète audacieusement la Terreur et ne recule pas devant un moyen d'intimidation que les plus mauvais jours de 93 n'ont point connu. Voici ce qu'on lisait ce matin dans le *Journal officiel* de l'insurrection :

La Commune de Paris :
« Considérant que le Gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

« Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie de deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées ; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

« Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. Toute personne prévenue de complicité avec le Gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

Art. 4. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'art. 4, et qui seront désignés par le sort.

Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage.

A côté de l'atroce, le ridicule.

La note suivante a été adressée hier aux représentants, à Paris, des puissances étrangères par le citoyen Paschal Grousset, membre de la Commune, délégué aux relations extérieures :

« Le soussigné, membre de la Commune de Paris, délégué aux relations extérieures, a l'honneur de vous notifier officiellement la constitution du gouvernement communal de Paris.

« Il vous prie d'en porter la connaissance à votre gouvernement, et saisit cette occasion de vous exprimer le désir de la Commune de resserrer les liens fraternels qui unissent le peuple de Paris au peuple N^o... »

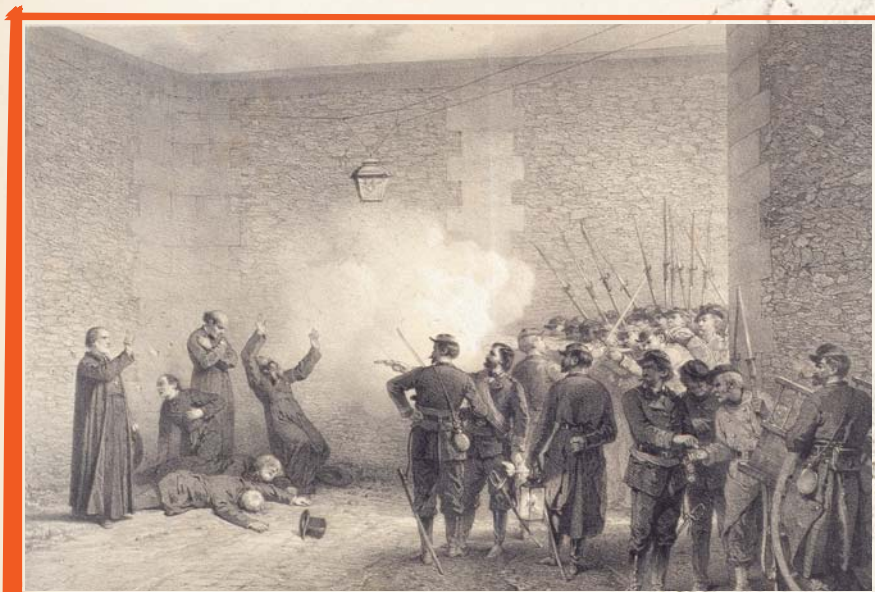
« Paris, le 5 avril 1871. »

Le décret des otages paru, avec le commentaire du gouvernement versaillais, dans *Journal officiel de la République française (Versailles)*, 7 avril 1871 (A. D. Aude, 2 K 78).



Les derniers combats

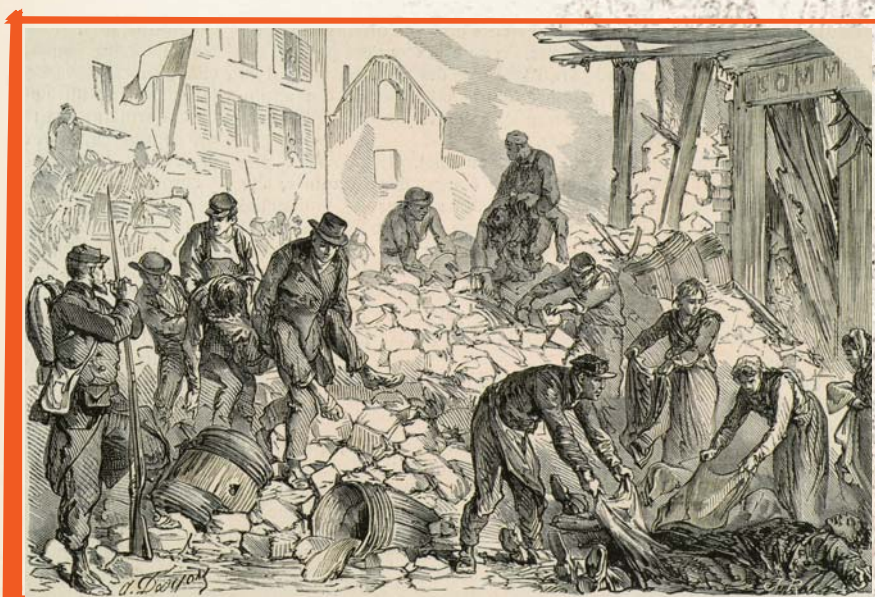
Le 21 mai 1871, les troupes versaillaises envahissent le centre de la capitale qui se couvre de barricades (500 à 600). Les combats de rues font rage. De nombreux édifices publics et monuments nationaux (le palais des Tuileries, l'Hôtel de Ville, la Cour des Comptes, etc.) sont la proie de gigantesques incendies. Commence alors une répression impitoyable contre les communards qui, de leur côté, exécutent des otages (au total environ une centaine). Le 27 mai, les derniers combats ont lieu au cimetière du Père-Lachaise où 200 fédérés se sont réfugiés ; contraints de se rendre, ils sont fusillés par les troupes versaillaises.



Monseigneur Darboy, archevêque de Paris, et ses compagnons, otages de la Commune de Paris, fusillés à La Roquette le 24 mai 1871 (Musée d'art et d'histoire -Saint-Denis, cliché : Irène Andréani)



Barricade place de la Concorde (Musée de l'histoire vivante de Montreuil, cliché A. Liebert non daté)



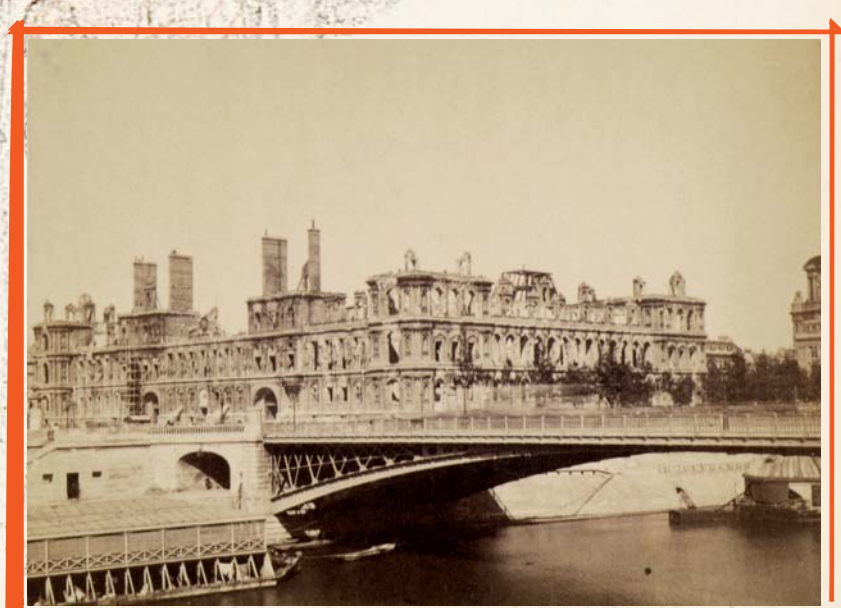
Enlèvement des cadavres après les combats (L'Illustration, 10 juin 1871, A. D. Hauts-de-Seine)



Les derniers combats du cimetière du Père Lachaise le 28 mai 1871 marquent la fin de la Commune (Le Monde illustré, 24 juin 1871, A. D. Hauts-de-Seine)



Le Palais des Tuileries incendié le 23 mai 1871 (A. D. Aude, 2Fi6243/3)



Les ruines de l'Hôtel de Ville de Paris incendié le 24 mai 1871 (A. D. Hauts-de-Seine, 21Fi62)



La répression

Les exécutions sommaires s'intensifient : d'abord sans jugement, puis légitimées par des cours prévôtales. Il est impossible de donner un chiffre exact des victimes de ces massacres (parfois faits à la mitrailleuse) : environ 20 000 personnes ont trouvé la mort dans ces « abattoirs » où l'on fusille à la chaîne, au Luxembourg, au Châtelet, au parc Monceau, etc.

Environ 40 000 personnes sont arrêtées et incarcérées (plus de 35 000 hommes, un millier de femmes, environ 600 enfants ont été jugés) ; près de 5 000 sont condamnées aux travaux forcés et à la déportation, principalement dans les bagnes de la Nouvelle-Calédonie. Les poursuites judiciaires s'exercent jusqu'en 1877 et ce n'est qu'en 1880 que la loi d'amnistie ramène en France les derniers exilés.



Exécutions sommaires lors de la Semaine sanglante
(Musée de l'histoire vivante de Montreuil, huile sur toile de Sardey)



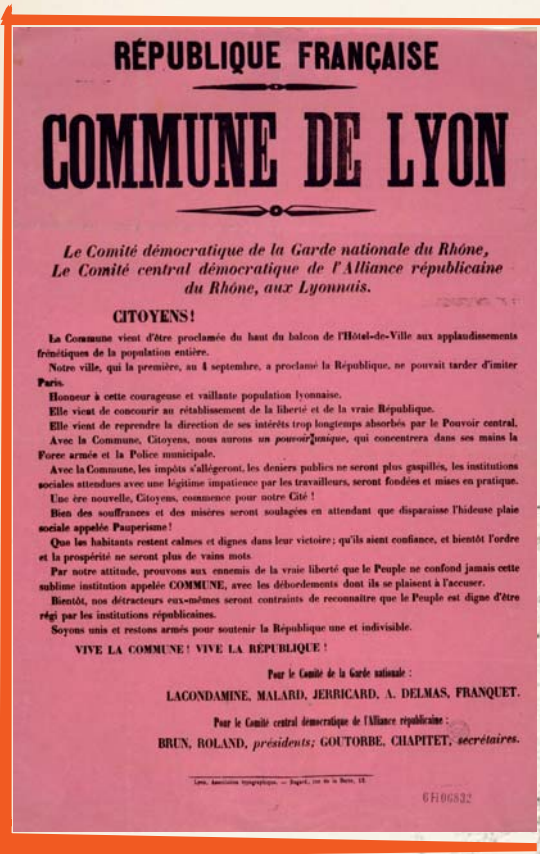
Salle des fusillés aux Ambulances de la Presse, organe d'ambulances civiles fonctionnant sous l'emblème de la Croix-Rouge
(L'Illustration, 3 juin 1871, A. D. Hauts-de-Seine)



Le camp de Satory, au sud-ouest de Versailles, lieu de détention de milliers de communards dans des conditions extrêmement dures et d'exécution de plusieurs centaines d'entre eux (Le Monde illustré, 1^{er} juillet 1871, A. D. Hauts-de-Seine)



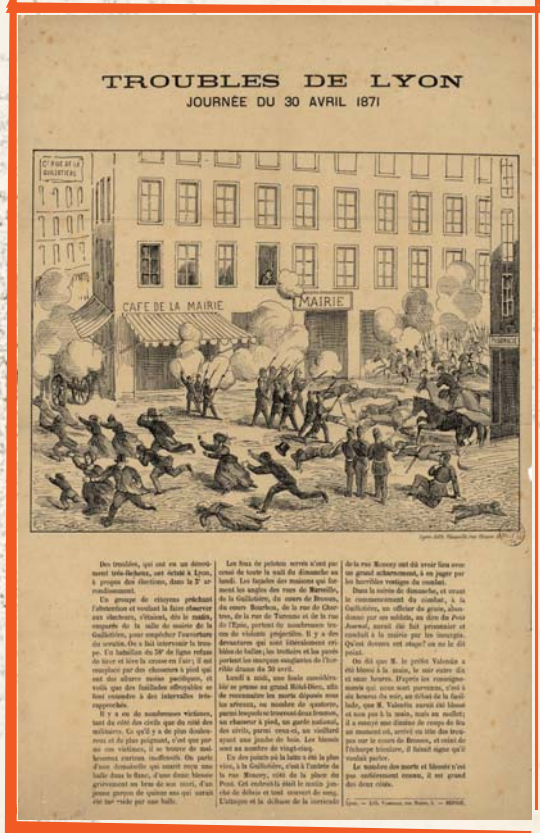
Les Communes en province



La Commune parisienne n'est pas un événement isolé, ni même précurseur. Portés par un grand mouvement républicain urbain et une réaction patriotique forte face à l'envahisseur allemand, les conseils municipaux de quelques grandes villes du sud de la Seine tentent d'instaurer, dès la chute de l'Empire en septembre 1870, un pouvoir communal autonome. Les événements parisiens du 18 mars 1871 relancent les mouvements insurrectionnels en province.

À Lyon, la Commune libertaire instaurée en septembre 1870 à l'initiative de Bakounine fut sans lendemain. Mais la municipalité, présidée par le docteur Hénon, républicain modéré, eut à affronter à diverses reprises des troubles révolutionnaires, et ce jusqu'au 30 avril 1871. Proclamée le 22 mars 1871, la Commune laisse la place au conseil municipal rétabli le 25.

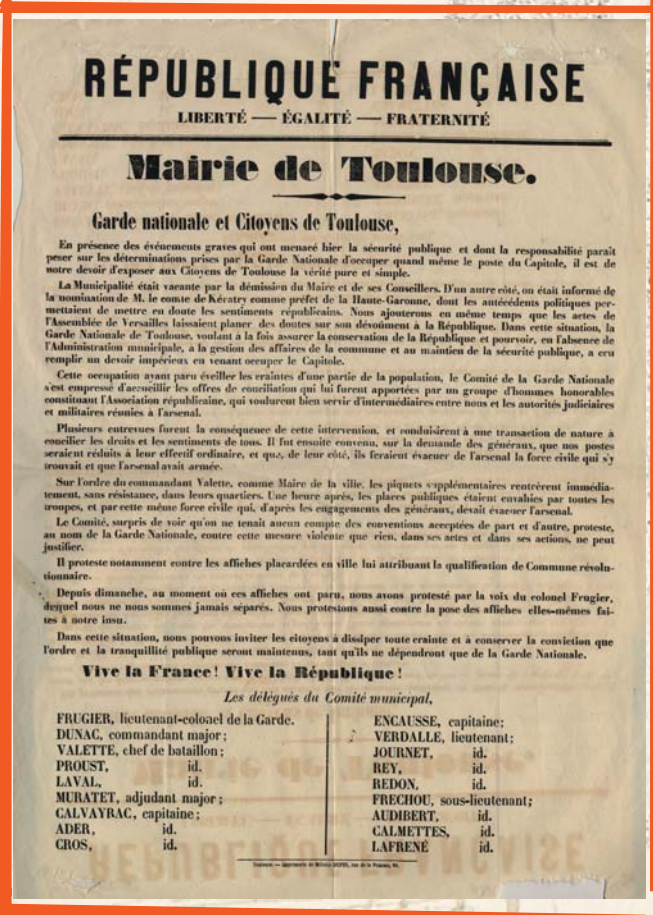
Proclamation de la Commune de Lyon affichée le 23 mars 1871 (A. M. Lyon, 6Fi6832)



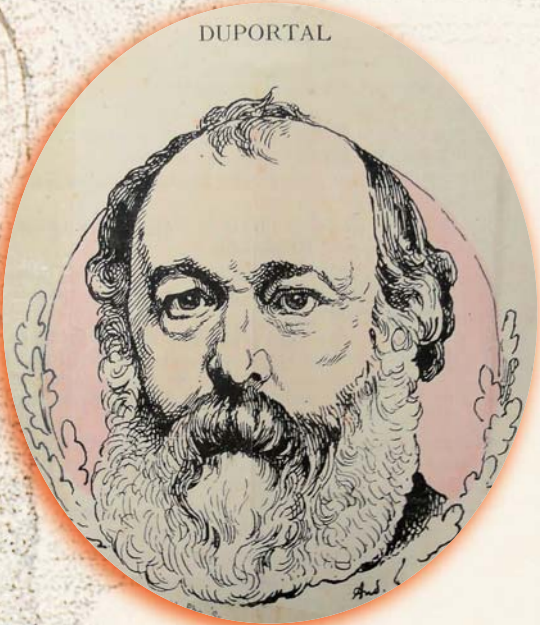
Les troubles de Lyon, récit de la journée du 30 avril 1871, affiche imprimée (A. M. Lyon, 16 Fi 586)

Le 23 mars, à l'initiative de Gaston Crémieux, Marseille adhère au Gouvernement de Paris. L'armée, retirée à Aubagne, attaque la ville le 4 avril et met fin au mouvement par une répression sanglante (150 morts environ).

Outre Lyon et Marseille, on peut réellement parler de Communes, même si elles furent très éphémères, dans les villes de Toulouse (24-27 mars), Saint-Étienne (24-28 mars), Le Creusot (26-28 mars), Limoges (4 avril). Quant à la Commune de Narbonne, si elle ne dura guère plus (24-31 mars), elle eut un retentissement local important et son souvenir, glorifié et mythifié, reste encore bien vivant dans l'Aude.



Affiche de la Commune de Toulouse (A. M. Toulouse, 5 S 488)



Armand Duportal, préfet républicain de tendance radicale, démis par le gouvernement versaillais, prend part à la rédaction de la proclamation de la Commune de Toulouse le 24 mars 1871 (A. M. Toulouse, 5 S 488)



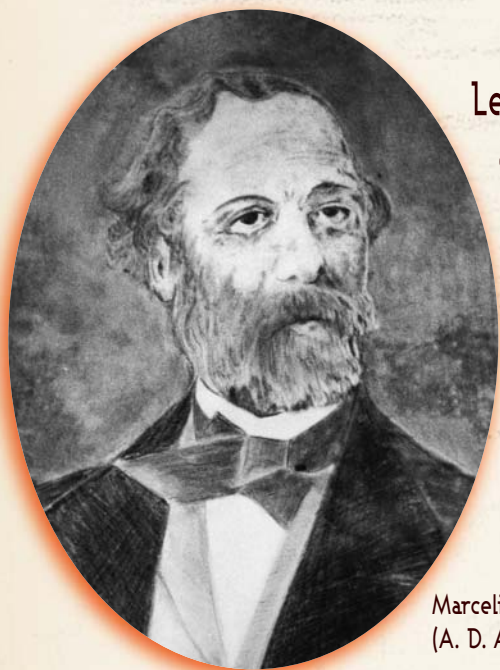
Les républicains au pouvoir

À la nouvelle de la déchéance de l'empereur, le 4 septembre 1870, Théophile Marcou, rédacteur en chef de *La Fraternité*, alors maire de Carcassonne, se rend à l'hôtel de ville et proclame la République ; porté par la foule, il s'installe à la préfecture où il est investi des fonctions de commissaire de la République.



La *Fraternité* célébrant la proclamation de la République à Carcassonne (La *Fraternité*, 7 septembre 1870, A. D. Aude)

Théophile Marcou (A. D. Aude, 3J2212)



Le préfet en place se retire sans résistance. Aussitôt Marcou nomme trois sous-commissaires chargés de prendre possession des sous-préfectures (Narbonne, Limoux et Castelnaudary) et d'y proclamer la République. À Narbonne, il en est de même avec quelques heures de décalage : la République est proclamée devant la population en liesse.

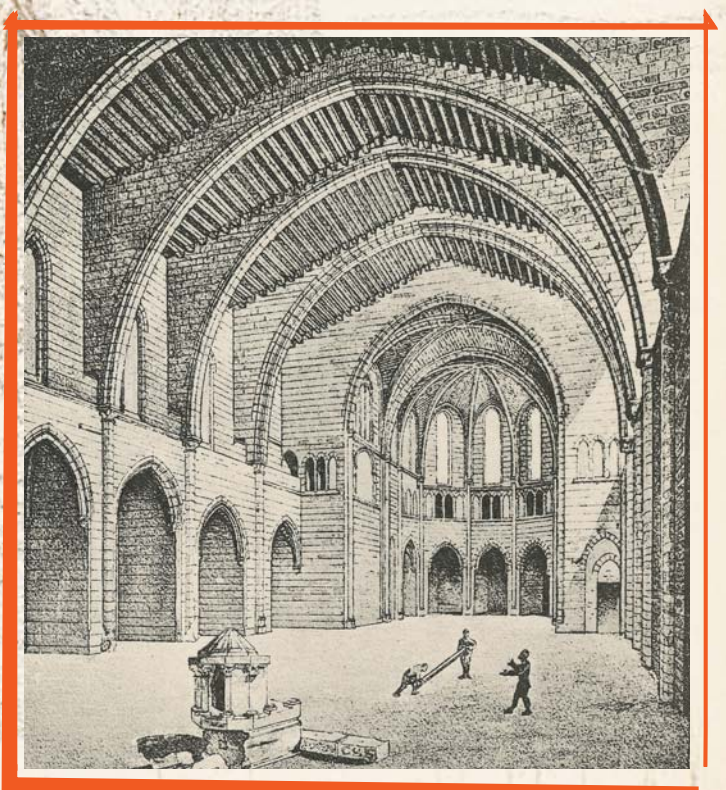
Afin d'installer solidement le nouveau régime, les républicains souhaitent qu'on procède au renouvellement de l'administration, encore aux mains des fonctionnaires d'Empire.

Marcelin Courat, maire de Narbonne qui, en août 1870, laisse la place à Théodore Raynal (A. D. Aude, 13Fi1)

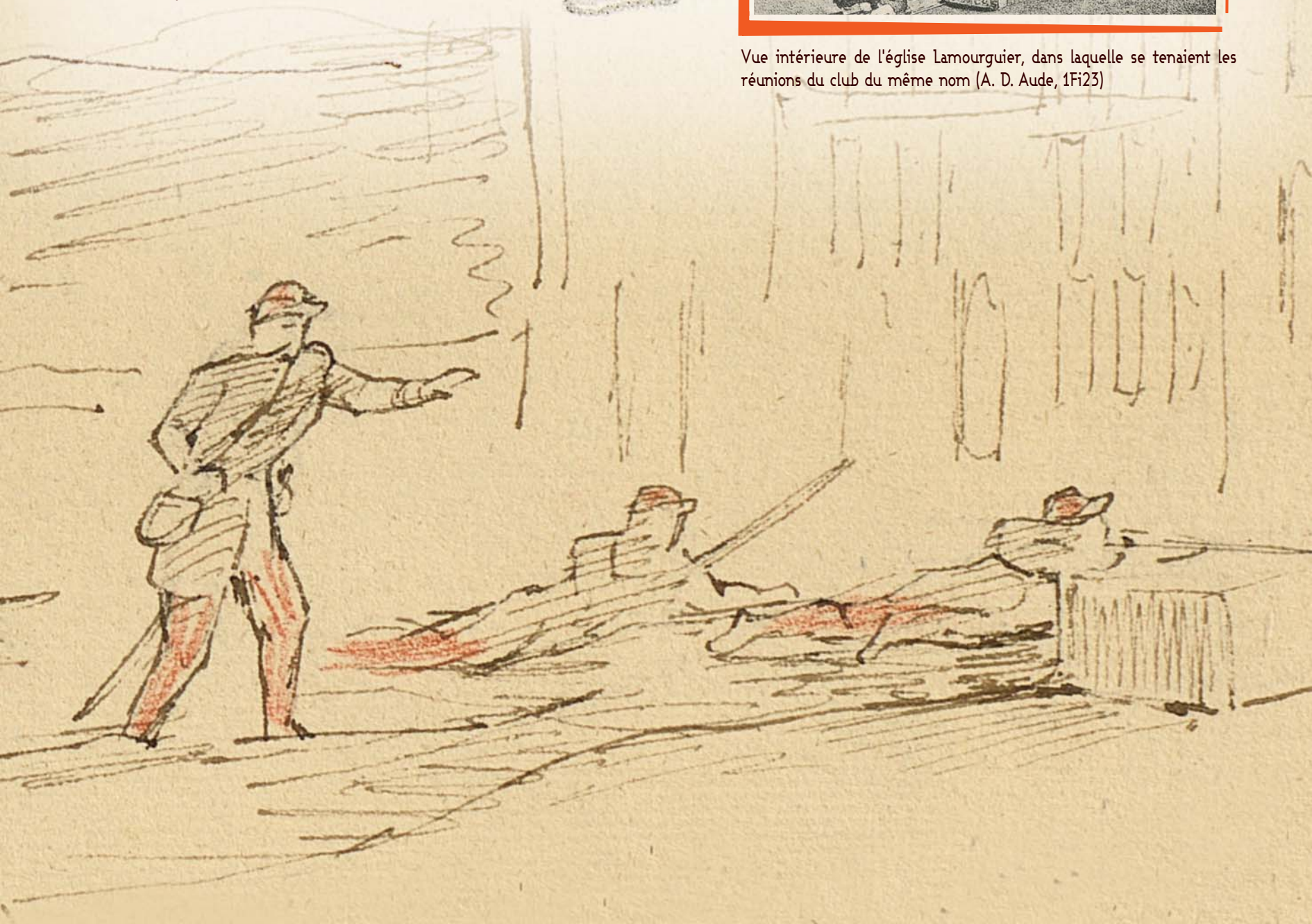


Théodore Raynal, républicain exilé à Barcelone mais toujours en lien avec sa ville natale, apparaît comme l'homme idéal pour accomplir ces réformes. Rappelé à Narbonne par des membres du Club Lamourguier reconstitué, Raynal tient un discours révolutionnaire sans concessions ; il est nommé sous-préfet.

Théodore Raynal (A. D. Aude, 1Fi375)



Vue intérieure de l'église Lamourguier, dans laquelle se tenaient les réunions du club du même nom (A. D. Aude, 1Fi23)



La radicalisation du mouvement

Pour tous, il est une seule priorité : lutter contre l'envahisseur prussien qui fait peser une lourde menace sur la République. Pourtant, très vite, les républicains se déchirent : d'un côté les « intransigeants » (Théophile Marcou, les membres du Club Lamourguier) ; de l'autre les « modérés », plus conservateurs. Au nombre de ces derniers, on compte Théodore Raynal qui déçoit ses partisans, notamment en maintenant à leurs postes les membres du tribunal de Narbonne qui avaient pourtant apporté leur soutien à l'Empire.

Préfecture
de l'Aude.
MINISTÈRE

Le quatre du mois de septembre, à neuf heures du soir.

Les Citoyens soussignés déclarent que le peuple de Carcastonne après avoir entendu la proclamation de la République que fit le Citoyen Marcou du haut du balcon de l'hôtel de ville le nomma par acclamation son délégué et lui confia tous ses pouvoirs pour diriger le Département.

En conséquence le Citoyen Marcou a pris possession de l'hôtel de la Préfecture au nom du peuple Français, après quoi il soumit à l'acceptation du pouvoir populaire l'investiture qu'il avait reçue une première fois.

Les acclamations qui, soit dans la cour de la Préfecture, soit devant l'hôtel de ville ratifièrent le choix qui avait été fait une première fois par une immense multitude se renouvelèrent avec plus de force et d'enthousiasme.

En conséquence le Citoyen Marcou résolvant au vœu populaire prit possession de l'administration du Département.

De tout quoi il nous prie de tenir le présent procès-verbal.

Procès-verbal de la prise de possession de la préfecture par Théophile Marcou le 4 septembre 1870 (A. D. Aude, 2M23)

Un climat de défiance s'installe et à Narbonne, de nombreux militants s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme une dérive conservatrice.



Monument à Léon Gambetta à Narbonne (A. D. Aude, 79Dv2/15)

Les points de divergence sont importants et les positions se durcissent pour deux raisons essentielles. Les autorités nouvellement investies refusent d'armer la Garde nationale qui est, aux yeux des Narbonnais, le meilleur moyen de défendre la République et la Nation. Mais c'est surtout la décision prise par le Gouvernement de la Défense nationale de ne pas confirmer Théophile Marcou dans ses fonctions de préfet qui choque les Républicains intransigeants. Gambetta, ministre de l'Intérieur, nomme à sa place Théodore Raynal qu'il maintient à ce poste malgré de nombreuses pétitions.

Préfecture
de l'Aude.

Par devant Nous, Savoy, Français
Conseiller de Préfecture,

Est présenté M^r Raynal, Châlonnais,
nommé Préfet du Département de l'Aude
nommé par décret du Gouvernement de
la Défense Nationale en date du 6^{ème} 1870,
Lequel nous a prié de procéder à son
installation dans les fonctions auxquelles il
vient d'être appelé.

Nous, Conseiller de Préfecture, résolvant
à la demande du titulaire, lui avons fait
prêter entre nos mains le serment professionnel
prescrit par la loi et l'avons déclaré installé
dans ses fonctions de Préfet de l'Aude.

Fait à l'hôtel de la Préfecture de l'Aude
à Carcastonne le 13 septembre 1870.

Le Préfet de l'Aude,
Raynal

Le Conseiller de Préfecture,
Savoy

Installation de Théodore Raynal dans les fonctions de préfet de l'Aude (A. D. Aude, 2M23)

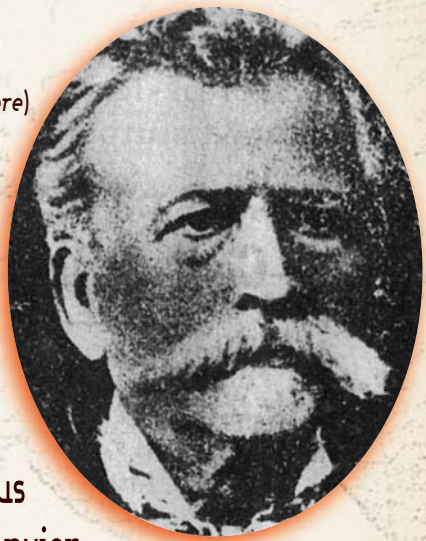


De la République à la Commune



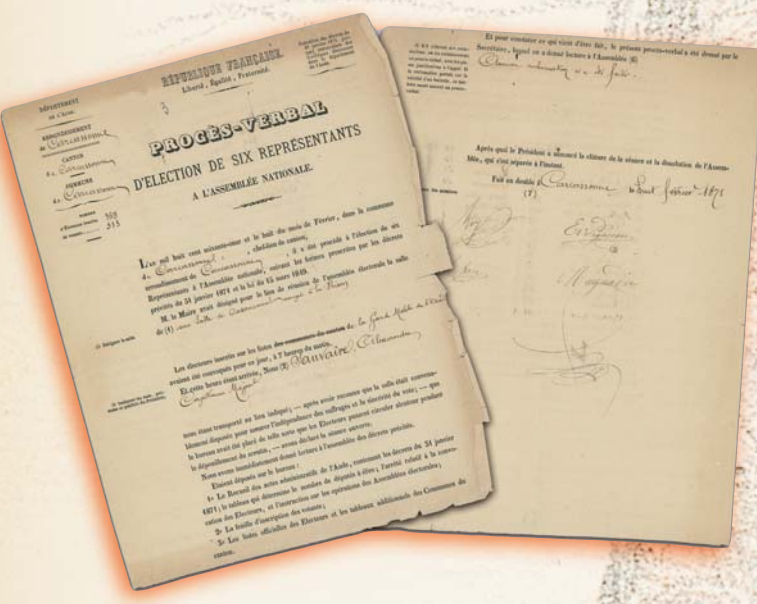
Dans la perspective des élections législatives prévues le 16 octobre 1870, une réunion de soutien au gouvernement de la Défense nationale se tient à Narbonne le 6 octobre : de fait il s'avère très vite que ce rassemblement, qui stigmatise le « radicalisme anarchique », a été organisé par les principaux chefs orléanistes locaux décidés à subvertir le mouvement républicain modéré.

Émile Digeon (Photographie du Midi libre)



Le gouvernement de Défense nationale (La Guerre Illustrée, 1870, A. D. Aude)

Inquiets, les républicains narbonnais se radicalisent. Ils sont actifs au sein du « Comité central républicain du département de l'Aude », constitué le 23 octobre à Carcassonne sous la présidence d'Émile Digeon afin de lutter contre tous les ennemis de la République. En janvier 1871, le Club Lamourguier devient le Club de la Révolution : il est présidé par Baptiste Limouzy, qui, lors de son entrée en fonction, affirme la légitimité de l'insurrection lorsqu'il s'agit de sauver la République.



Procès-verbal des élections législatives du 8 février 1871 (A. D. Aude, 3M195)

Le 1^{er} février 1871, à Narbonne, alors que l'on vient d'apprendre la signature de l'armistice avec la Prusse, le bruit court que le commandant de la garnison arme ses soldats. Les militants du Club de la Révolution partent en nombre demander des explications au commandant du 52^e R. I. au Cercle philharmonique dont il est un habitué ; le bâtiment est envahi, les personnes présentes séquestrées. Cela ressemble fort à une insurrection ; aucune poursuite toutefois n'est alors engagée contre les manifestants. Les élections législatives du 8 février 1871 sont une grande déception pour les républicains : dans l'Aude, comme d'ailleurs dans le reste de la France, ce sont les conservateurs qui l'emportent. La responsabilité de cette défaite incombe tout autant aux divisions des républicains qu'au

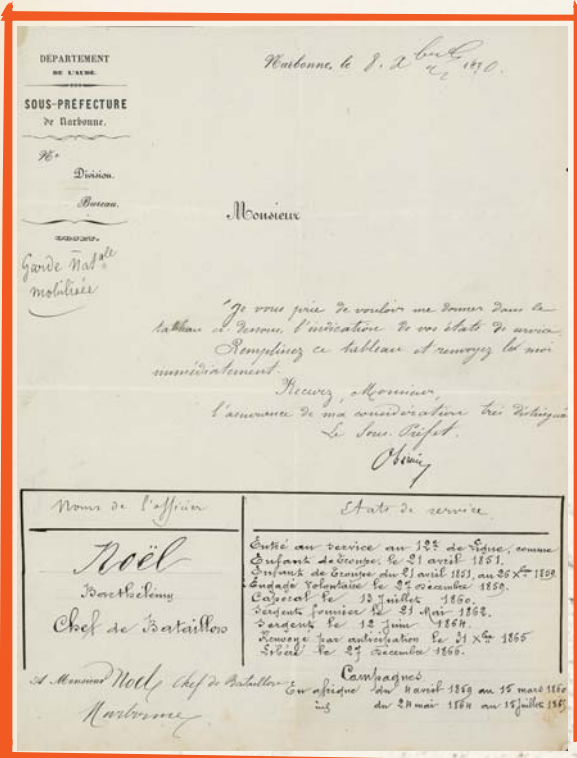
conservatisme des campagnes où l'on vote avant tout pour le retour de la paix. Le 11 février, Théodore Raynal quitte son poste de préfet ; Lucien Trinchan, avocat, lui succède, poursuivant la politique modérée de son prédécesseur. La nouvelle de l'entrée des Allemands dans Paris le 1^{er} mars 1871 conforte chez les militants républicains le sentiment d'avoir été trahi et les engage à agir pour sauver la République.



La signature du traité préliminaire franco-allemand signé à Versailles le 26 février 1871 est ressentie par les Français comme une humiliation et une trahison (L'Illustration, 1871, A. D. Aude)



La Commune de Narbonne



États de services de Barthélémy Noël chef de bataillon de la garde nationale (A. D. Aude, RW1146)

La nouvelle de l'insurrection parisienne parvient à Narbonne le 19 mars 1871 et donne corps aux espérances des républicains du Club de la Révolution. Le 23 mars, lors d'une réunion du Club, rassemblant pas moins de 1600 personnes, Baptiste Limouzy est chargé de présenter au conseil municipal de la ville une pétition lui demandant de se prononcer clairement, soit en faveur du gouvernement de Paris soit en faveur de celui de Versailles. Mais cette tentative échoue. On fait alors appel, pour prendre la tête du mouvement, au républicain Émile Digeon, qui s'est fait remarquer par ses talents d'orateur,

Liste des officiers de la garde nationale mobile de l'arrondissement de Narbonne.

Commune	Comp.	Grade	Nom et Prénoms	Observations
Narbonne	1-	Adjudant	Noël Barthélémy	
		Captaine	Bonnet Pierre	
		Lieutenant	Guyot Pierre	
	2-	Captaine	Peyron Pierre	
		Lieutenant	Reclus Paul	
		Lieutenant	Limouzy Jean	
3-	Captaine	Wally Théodore		
	Lieutenant	Arnaud Albert		
	Lieutenant	Fort Jean		
Coursan	Captaine	Biscailhon Pierre		
	Lieutenant	Couval Joseph		
	Lieutenant	Peyronnet Louis		
Dunan	Captaine	Reclus Paul		
	Lieutenant	Chalier Philippe		
	Lieutenant	Reclus Jean		
Agout	Captaine	Faugan Étienne		
	Lieutenant	Peyronnet Louis		
	Lieutenant	Ferruch Joseph		
Lézignan	Captaine	De Vige Charles		
	Lieutenant	Dijon Jean		
	Lieutenant	Reclus Paul		
Lézignan	Captaine	Clayton Alfred		
	Lieutenant	Bernard Auguste		
	Lieutenant	Sucaille Joseph		

Liste des officiers de la garde nationale (A. D. Aude, RW1146)



L'hôtel de ville de Narbonne, fin XIX^e s (A. D. Aude, 79Dv2/3)

son charisme et sa réputation de grande probité. Il lui est demandé de se rendre à Narbonne « afin d'y proclamer la Commune centrale de l'arrondissement, avec union au gouvernement de Paris ». Le 23 mars, Digeon arrive à Narbonne, alors que la tension monte et que les militants sont exaspérés par l'attitude de la municipalité. Le lendemain, alors que le commandant de la Garde nationale mobile, Barthélémy Noël, distribue des fusils pour l'armement de ses hommes, la rumeur se répand selon laquelle on sort des armes de la mairie.

Une insurrection spontanée éclate, la foule envahit l'hôtel de ville. Digeon ne peut que prendre acte du fait accompli et prononce la constitution de la Commune. Le gouvernement communaliste est composé d'Émile Digeon (journaliste), Prosper Nègre (bibliothécaire de la ville), Barthélémy Noël (commandant), Eugène Gondres (représentant de commerce), Eugène Bouniol (négociant en vins), Arthur Conche (libraire), Victor Grasset (pâtissier). Il est présidé par Baptiste Limouzy, jardinier.

L'équipe municipale en place, avec à sa tête Marcelin Coural et surtout Théodore Raynal, proteste par voie d'affiche au lendemain des événements du 23 mars 1871 (A. D. Aude, 79Dv1/10)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté. Égalité. Fraternité.

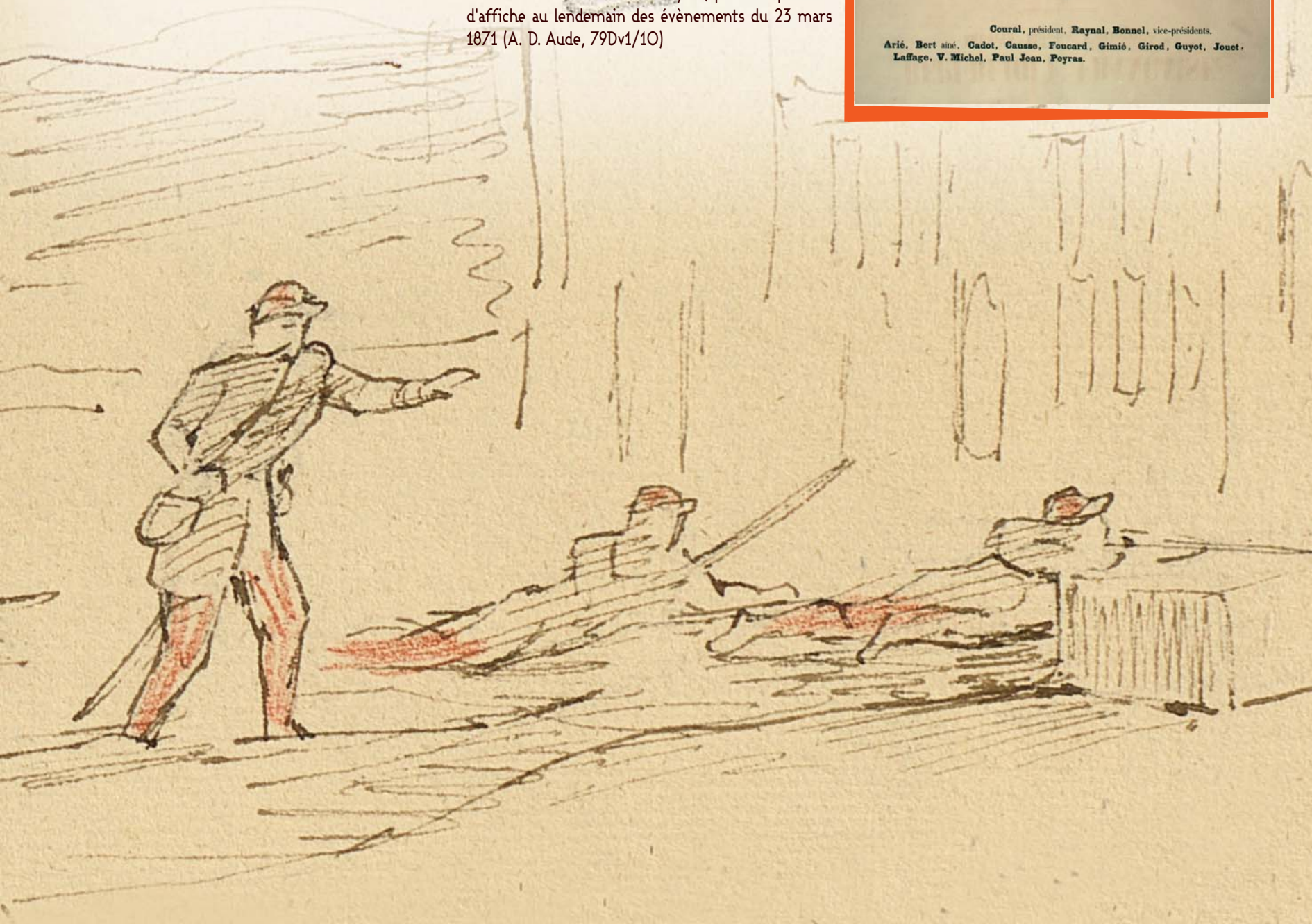
Concitoyens,

Les soussignés, membres de la Commission municipale, issue du suffrage universel, ont la conscience d'avoir dignement rempli leur mandat.

Obligés de se retirer devant l'invasion de l'Hôtel-de-ville, ils protestent de toutes leurs forces contre cette usurpation, dont ils rendent responsables ses auteurs.

Vive la FRANCE !
Vive la RÉPUBLIQUE !

Coural, président, Raynal, Bonnel, vice-présidents.
Arié, Bert aîné, Cadot, Gausso, Foucard, Gimio, Girod, Guyot, Jout, Laffage, V. Michel, Paul Jean, Peyras.



La Commune installée

La Commune narbonnaise s'organise. En premier lieu, il lui faut assurer sa défense face aux menaces extérieures. Dès le 25 mars en effet, les autorités civiles et militaires décident d'attaquer l'hôtel de ville et de déloger les insurgés. Aussitôt le tocsin sonne à toute volée pour appeler la population à contrer les deux détachements des troupes du 52^e de ligne envoyés par le lieutenant-colonel Vilar. Contrairement aux espérances des officiers, très rapidement, les soldats fraternisent avec le peuple qui crie : « Vive la ligne ! Vive l'armée ! ». Les groupes des officiers Blondlat et Chaveriat sont défaits, le lieutenant Noguès s'échappe et informe Vilar de l'évolution des événements. Ce sont plus de deux cents soldats qui font défection et se rangent aux côtés des communards ; Vilar décide alors de laisser ses troupes enfermées dans la caserne. Avec ses deux cent cinquante soldats et près de trois cents gardes nationaux armés, l'insurrection narbonnaise se différencie des autres Communes provinciales qui n'ont pu bénéficier d'un soutien armé.



La caserne Saint-Bernard actuel collège Beauséjour (A. D. Aude, 17Fi1427)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté. Égalité. Fraternité.

PROCLAMATION

Narbonnais,

Un acte odieux a été consommé. Quelques insensés ayant à leur tête un homme étranger à la ville, ont osé s'emparer nuitamment de la Mairie, s'insurgeant ainsi contre un conseil municipal issu du suffrage universel et composé de républicains sincères.

Au nom de la morale publique outragée, je dois protester contre cet attentat, qui rappelle le guet-à-pens du 2 décembre.

Nous devons respecter la loi. Je fais appel à tous les bons citoyens, dont le concours prouvera que la ville n'appartient pas au premier venu.

Groupez-vous autour de moi en hommes qui sont jaloux de leurs droits et bien décidés à les faire respecter contre toute attaque.

Si des actes si coupables laissent la population indifférente, c'en est fait de la LIBERTÉ, c'en est fait de la RÉPUBLIQUE.

Le sous-préfet,
Obissier Saint-Martin.

Narbonne, 25 Mars 1871.

Pour plus de sécurité, Digeon décide de retenir comme otages Blondlat et Chaveriat qui ont été faits prisonniers ainsi que le premier adjoint Antoine Raynal. Le 26 mars, sans rencontrer aucune opposition, il occupe la sous-préfecture, montrant ainsi la suprématie du mouvement communaliste dans l'ensemble de la ville. Puis Digeon cherche à se prémunir de toute attaque extérieure : il demande au chef de gare de couper les voies ferrées pour éviter toute arrivée de troupes.

Le 27 mars, les délégués des communes avoisinantes et des grandes villes de la région viennent faire acte d'adhésion à la Commune nouvellement installée.

Déclaration du sous-préfet de Narbonne Obissier Saint-Martin condamnant la proclamation de la Commune et invitant à reprendre l'hôtel de ville (A. D. Aude, 79Dv1/1)



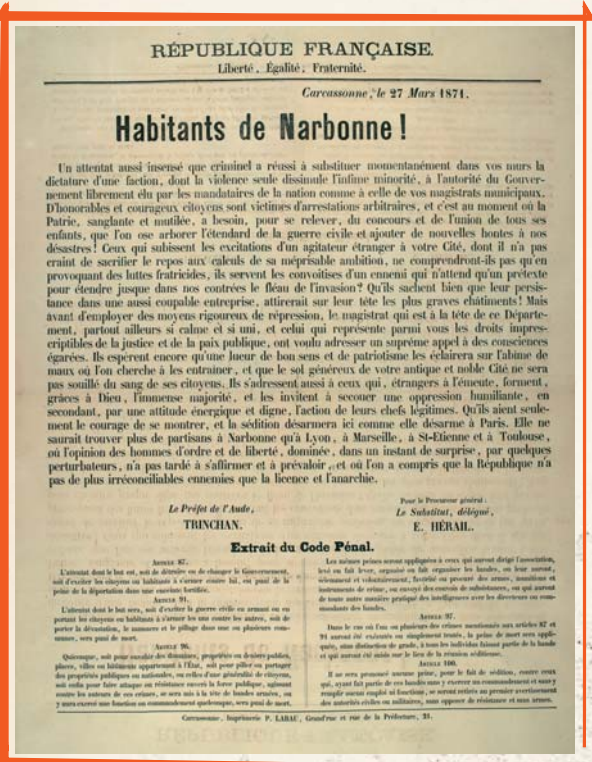
Louis Obissier Saint-Martin. Nommé, après le 4 septembre 1870, sous-préfet de Narbonne, il fut révoqué au 24 mai 1873 (A. D. Gironde, 8J1160)



La sous-préfecture de Narbonne (A. D. Aude, 2Fi5747)

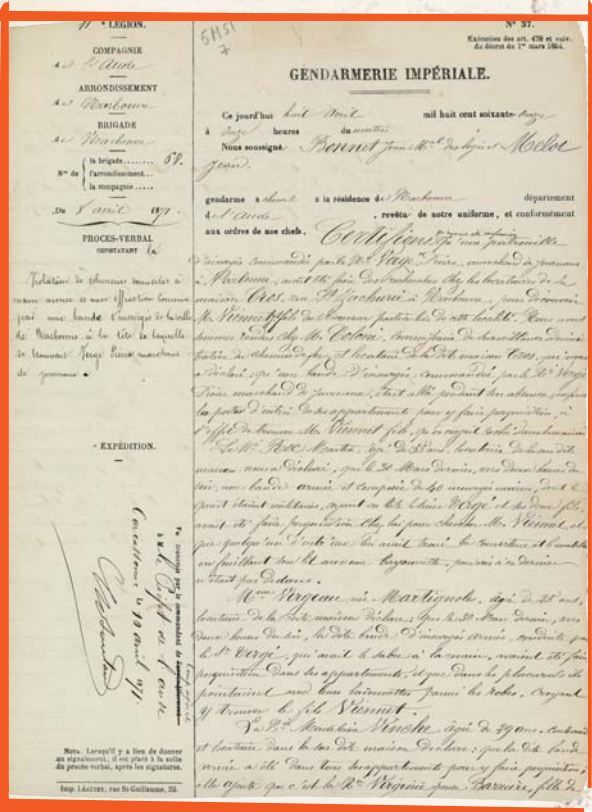


Faire face...



Proclamation rédigée par L. Trinchan et E. Hérail affichée dans les rues de Narbonne dans la nuit du 26 au 27 mars 1871 intimant aux Narbonnais de renier la Commune (A. D. Aude, 79Dv1/3)

même moment l'appareil répressif s'organise. Le 29 mars, on décide de faire converger sur Narbonne des troupes venant de toute la région : le général Reybaud fait manœuvrer des « turcos » (troupes d'infanterie coloniale issues du 3^e régiment de tirailleurs algériens)



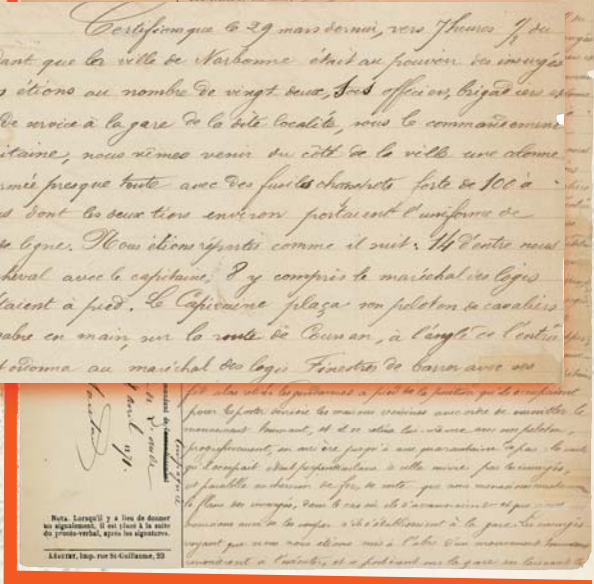
Le 30 mars 1871 Émile Digeon demande l'arrestation de Joseph Viennet, hostile à la Commune ; une cinquantaine d'insurgés partent à sa recherche vandalisant plusieurs maisons narbonnaises. Procès-verbal de gendarmerie relatant ces événements (A. D. Aude, 1M805)

La tension monte dans la population qui malmène plusieurs notables et vandalise la maison Cros, provoquant la colère d'Émile Digeon qui réprime et condamne ces débordements.

Si, dans un premier temps, les autorités envisagent de régler le conflit de manière pacifique, elles décident, après avoir constaté l'impuissance de la garnison locale, de faire appel à des troupes extérieures à l'Aude. Le substitut du procureur général de Montpellier, Hérail, et le préfet de l'Aude, Lucien Trinchan, font apposer à Narbonne, dans la nuit du 26 au 27 mars, une affiche menaçante, demandant aux Narbonnais de renoncer à leur allégeance à la Commune. Le 26 mars Trinchan envoie une fausse dépêche au préfet de l'Hérault, annonçant la chute de la Commune, ce qui prive celle-ci d'éventuels soutiens.

Le 28 mars, alors que Trinchan, le général Robinet commandant des forces armées en garnison dans l'Aude et le procureur Agniel tentent de négocier avec Digeon, au même moment l'appareil répressif s'organise. Le 29 mars, on décide de faire converger sur Narbonne des troupes venant de toute la région : le général Reybaud fait manœuvrer des « turcos » (troupes d'infanterie coloniale issues du 3^e régiment de tirailleurs algériens) vers Narbonne.

Au même moment Digeon, à la tête d'une centaine d'hommes, attaque l'arsenal et récupère environ 150 fusils, des munitions, des baïonnettes mais il ne parvient pas à rallier les soldats enfermés dans la caserne Saint-Bernard. Puis, déterminé à faire couper les voies ferrées, il se rend à la gare où il fait fuir les gendarmes en faction. Mais les mesures prises sont insuffisantes et les troupes extérieures gouvernementales entrent en gare de Narbonne dans la nuit du 29 au 30 mars.

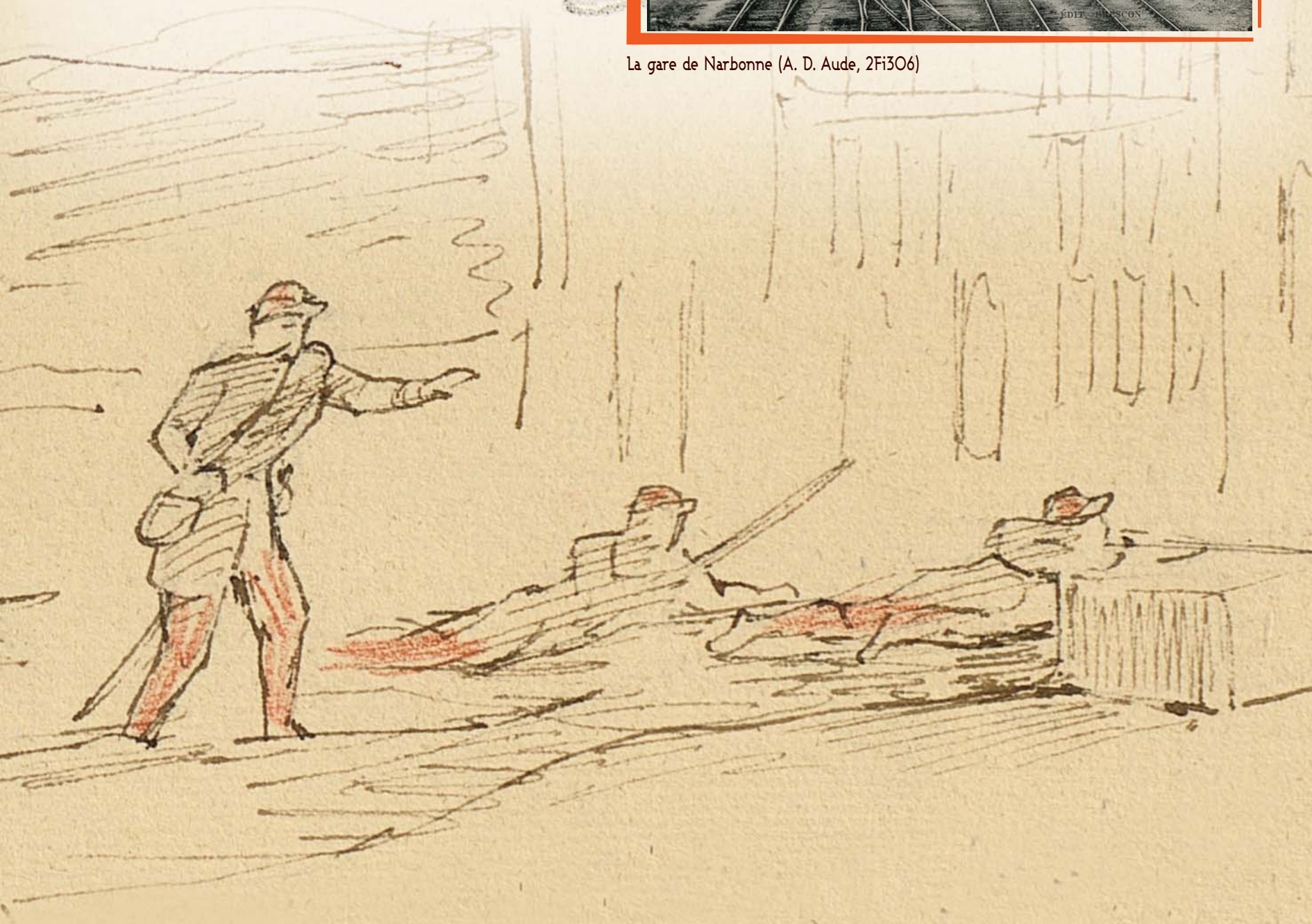


Procès-verbal de gendarmerie relatant les tentatives de coupure des liaisons ferroviaires destinées à empêcher l'arrivée de troupes militaires extérieures, événements datés du 29 mars 1871 (A. D. Aude, 1M805)

Puis, déterminé à faire couper les voies ferrées, il se rend à la gare où il fait fuir les gendarmes en faction. Mais les mesures prises sont insuffisantes et les troupes extérieures gouvernementales entrent en gare de Narbonne dans la nuit du 29 au 30 mars.



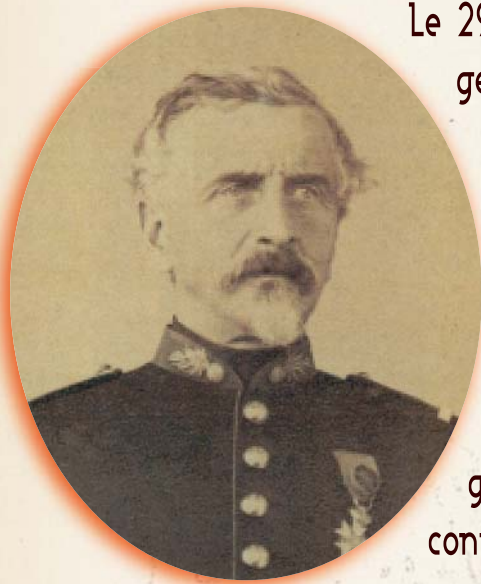
La gare de Narbonne (A. D. Aude, 2Fi306)



La défaite des communards

Le 29 mars 1871, dans la nuit, et tout au long de la journée du 30 mars, les troupes - gendarmes, douaniers, 2 compagnies du Génie, 1 escadron de chasseurs de Trèbes et deux cents « turcos » - arrivent en gare de Narbonne et prennent position. Le général Reybaud, commandant de la 11^e division militaire de Perpignan, confie au capitaine Perrossier la direction des opérations et donne l'ordre de proclamer l'état de siège à Narbonne, ce qui permettrait de fusiller sans jugement tout insurgé pris les armes à la main.

Mais les autorités civiles (le préfet et le procureur général) qui ont installé leur quartier général à la gare s'opposent à ces mesures. Le commandement de l'opération est alors confié par le gouvernement de Versailles au général Zentz qui arrive à Narbonne le 31 mars au matin.



Le général Louis Adolphe Zentz d'Alnois (collection privée JD www.military-photos.com)



Turco (collection privée Marie-Laure Piolet)

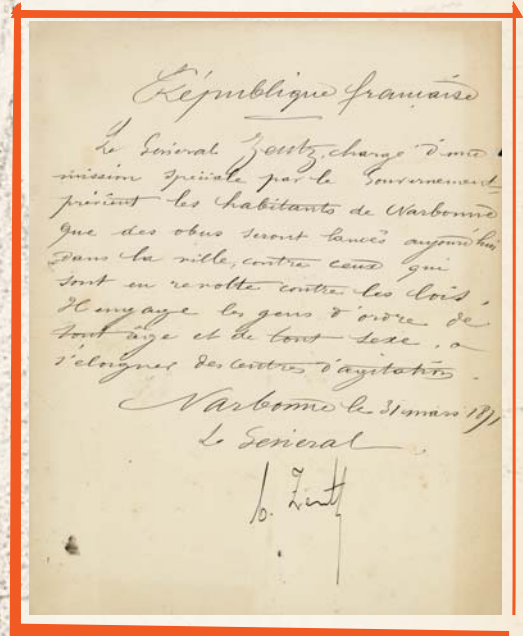
Les communards, de leur côté, organisent leur défense : les civils édifient des barricades tout autour de l'hôtel de ville, dans lequel Digeon et ses hommes se sont retranchés. Des négociations s'engagent ; plusieurs missions - celles d'Auguste Clarou, d'Isidore Roques et de Théophile Marcou ; celle de Gardel, curé de l'église Saint-Just - échouent.



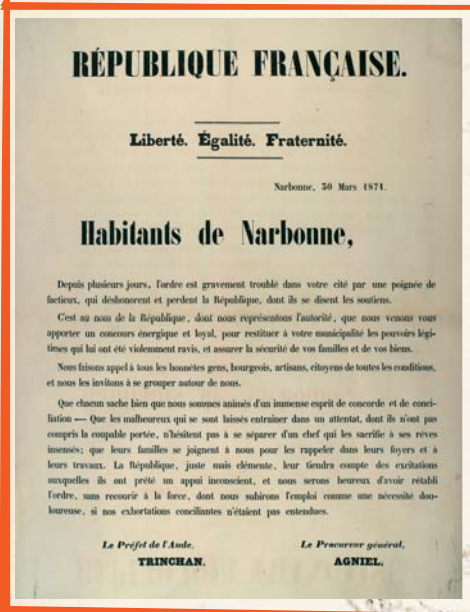
Les turcos (A. D. Aude, 103J258)

Le 31 mars, une échauffourée rue du Pont des Marchands entre les « turcos » et les communards fait deux morts chez les insurgés. Les esprits s'enflamment : le général Zentz menace d'envoyer des obus sur la ville ; Digeon répond qu'il fera alors fusiller les otages.

Le procureur général Agniel s'interpose, voulant éviter un bain de sang : il somme les insurgés de se rendre, leur promettant la clémence. Conscient que les forces sont inégales, Digeon ordonne l'évacuation de l'hôtel de ville ; quant à lui, il est décidé à mourir sur place. Aussi les communards l'emmènent-ils de force dans une maison voisine où il est arrêté. La Commune de Narbonne est tombée.

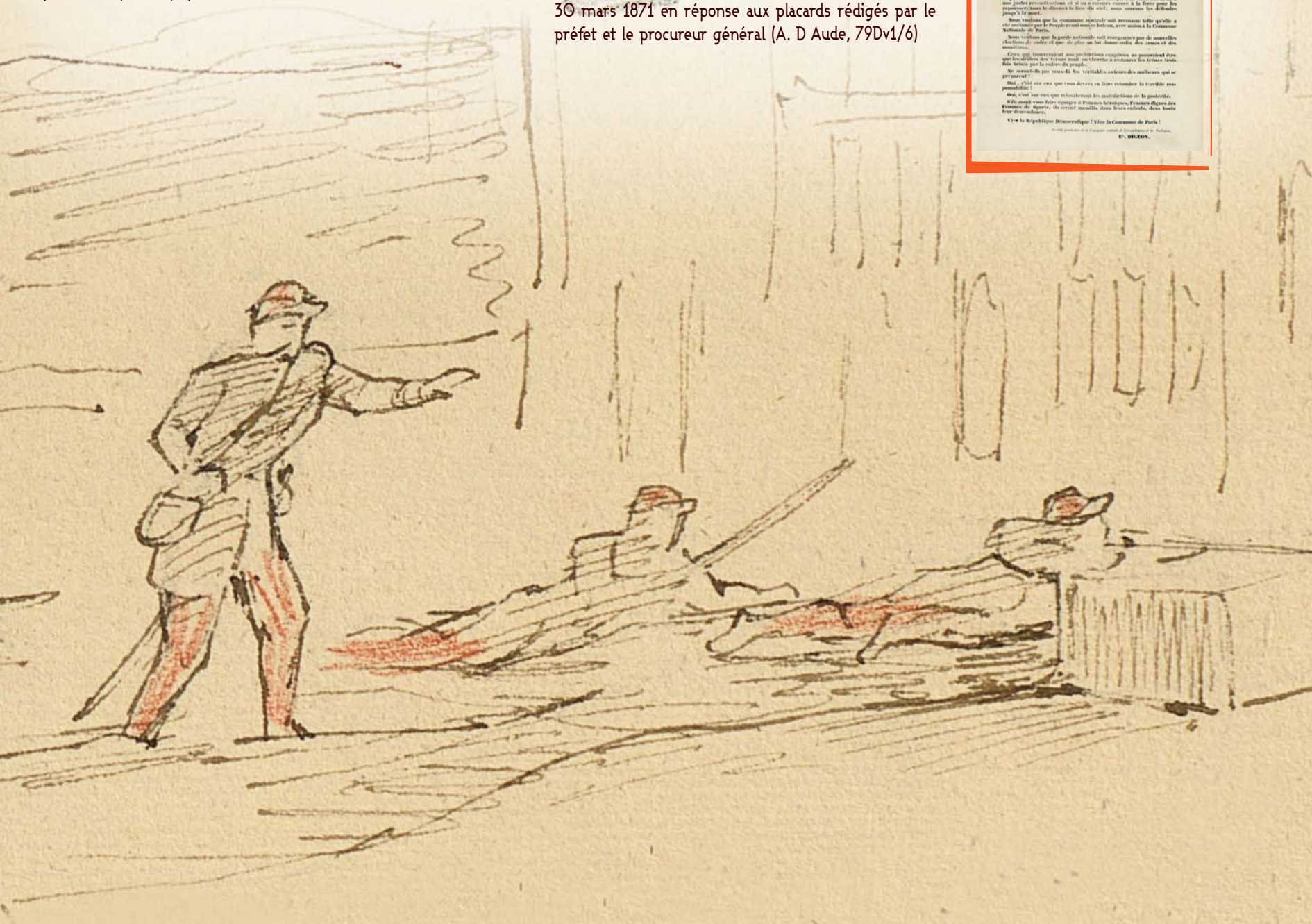


Lettre manuscrite du général Zentz arrivé à Narbonne le 31 mars avec le 8^e bataillon de chasseurs et menaçant les Narbonnais de bombarder l'hôtel de ville. (A. D. Aude, 79Dv1/14)

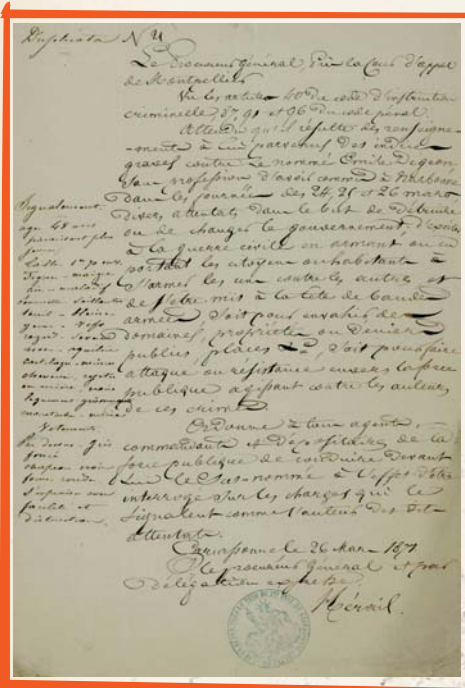


Proclamation du préfet de l'Aude et du procureur général du 30 mars 1871 visant à inciter les Narbonnais à renoncer à la Commune (A. D. Aude, 79Dv1/8)

Proclamation d'Émile Digeon, véritable profession de foi de la Commune, adressée aux habitants de Narbonne le 30 mars 1871 en réponse aux placards rédigés par le préfet et le procureur général (A. D. Aude, 79Dv1/6)



Arrestations et procès



Mandat d'amener d'Émile Digeon - pièce produite lors du procès de Rodez de 1871 (A. D. Aveyron, 2U461)



Émile Cauvet, avocat à Narbonne, défend brillamment les militaires poursuivis pour avoir rendu le poste de l'Arsenal aux Communards (A. D. Aude, 13 F11)

Dès le 31 mars 1871, les autorités procèdent au désarmement des vaincus et à des arrestations : peu de civils (44 mandats d'arrêt ont été lancés mais beaucoup ont pu fuir en Espagne) ; 203 militaires. Le 4 avril le conseil municipal de Narbonne désavouant le gouvernement de Versailles donne sa démission collective, mettant dans l'embarras les autorités locales.

Sur les 203 militaires arrêtés, 18 hommes considérés arbitrairement comme les meneurs sont traduits pour « désertion à des rebelles armés » devant un conseil de guerre à Narbonne les 8-9 et 10 mai ; ils sont condamnés à mort, décision confirmée par le conseil de révision à Lyon le 27 mai. Mais devant la forte mobilisation de l'opinion (presse, municipalités, garde nationale), Thiers gracie les condamnés le 9 juin.

À la fin de l'instruction menée à Narbonne, les accusés civils (au nombre de 17) sont transférés à Rodez dans la nuit du 22 au 23 avril. Le procureur général Agniel, par peur de pressions locales, ne veut pas confier le jugement à la cour d'assises de l'Aude. Le procès s'ouvre le 13 novembre 1871 : 32 civils sont accusés, seuls 17 sont présents. Le 18 novembre, la cour déclare les accusés non coupables et demande leur mise en liberté immédiate. Les 8 et 9 mars 1872, la cour d'assises de l'Aveyron est réunie pour juger 7 des accusés absents en novembre 1871 et déclarés contumaces : 5 d'entre eux sont acquittés, 2 déclarés coupables et condamnés à la déportation (peine commuée en prison). Le 15 mars 1872, les accusés qui ne s'étaient pas soumis à la justice sont condamnés par contumace à la déportation.

Extraits des listes dressées pour faire le procès de la Cour d'Assises de l'Aveyron

Quelques-uns des jurés qui ont servi dans le procès de Rodez

N°	Nom	Profession	Age	Commune
1	Barthelemy	Commerçant	45 ans	Rodez
2	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
3	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
4	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
5	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
6	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
7	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
8	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
9	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
10	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
11	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
12	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
13	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
14	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
15	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
16	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
17	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
18	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
19	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
20	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
21	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
22	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
23	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
24	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
25	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
26	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
27	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
28	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
29	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
30	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
31	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez
32	Baudouin	Commerçant	45 ans	Rodez

Liste des jurés du procès de Rodez de novembre 1871 (A. D. Aveyron, 2U461)

RÉSUMÉ DES DÉBATS ET JUGEMENT.

Les débats se sont ouverts, devant la Cour d'assises de l'Aveyron, le 13 novembre à 8 heures du matin. L'audience terminée à midi a été reprise à 2 heures pour finir à 6 h. et demie.

Les jours suivants il n'y a eu qu'une séance par jour, de 11 h. du matin à 6 ou 7 du soir, selon l'occurrence, avec une demi-heure de suspension entre 2 et 3 heures.

Les débats ont duré six jours ; ils se sont terminés le samedi 18 à 3 heures 28 minutes du soir.

Il était présidé par M. Dollé, conseiller à la Cour de Montpellier, assisté de MM. Pichins, Bruguiboul et de Benoit, juges au tribunal de Rodez.

L'accusation a été soutenue par M. Goussier de la Baume, 1^{er} avocat général, à la place de M. le Procureur général Agniel, qui devait soutenir et faire valoir devant la Cour et les prévenus ce fruit, très lentement parvenu à sa maturité, puisque ayant fleuri en avril, il n'a pu être servi qu'en novembre. Mais M. Agniel avait donné sa démission *ab initio*, et il était dit, pour un tout autre motif selon d'autres ; peu importe.

Au banc de la défense étaient présents M^{rs} Mie, du barreau de Périgueux, Marcon de Carcassonne, Gabriel d'Espalion, Carconne d'Albi, Sarrau de Saint-Affrique.

Vu la longueur présumée des débats la cour s'était adossé un assesseur ; elle a ajouté deux jurés supplémentaires aux 12 jurés exigés par la loi.

Les noms de ces 12 jurés méritant d'être connus et conservés.

Ces noms sont : 1^o Combes, Jean-Baptiste ; 2^o Guilbert, Léon-Jean ; 3^o Crouzet, Clément ; 4^o Calmettes, Jean-Louis ; 5^o Cayron, Jean-François ; 6^o Brongues, Paulin ; 7^o Fabre, Pierre-Raymond ; 8^o Déjean, Joseph-Auguste ; 9^o Chauveau, Pierre-Jean ; 10^o Benazech, Casimir ; 11^o Bories, Jean-Baptiste ; 12^o Boudine, Bernard.

Après la lecture par M. le greffier de l'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier, de celui de la Cour de cassation et de l'acte d'accusation, M. le Président a procédé à l'interrogatoire des accusés, opération longue, laborieuse et peu agréable pour ceux-ci.

L'audition des témoins, 72 à charge, 8 à décharge a occupé les journées du 14 et du 15 et une heure et demie de celle du 16 ; il s'y est produit des incidents parfois dramatiques. Il était aisé de voir que la lutte, depuis longtemps en-

Résumé des débats et jugements du procès de novembre 1871 par Prosper Nègre (P. Nègre, Une voix de prison, Rodez, 1871)

EXTRAIT
des Minutes déposées au greffe de la Cour d'assises du département de l'Aveyron, s'étant à RODEZ.

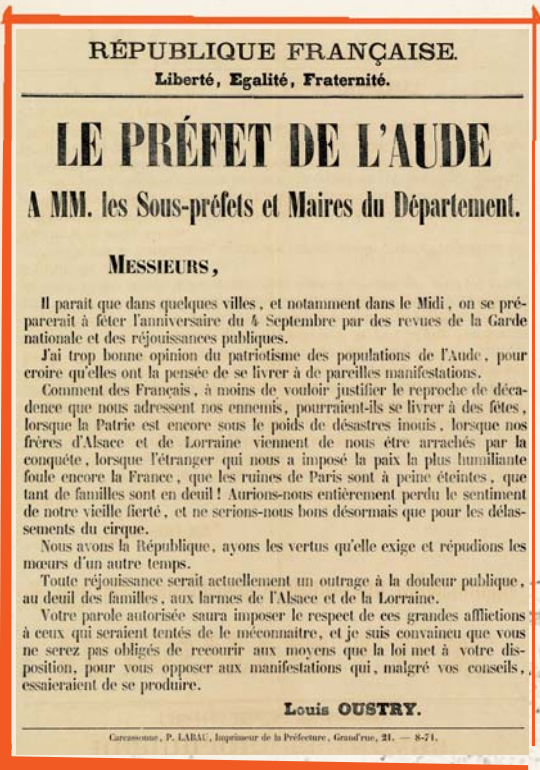
Ordonnance de Contumace

Le Procureur général, Agniel, a requis la Cour d'assises de l'Aveyron de déclarer contumaces les accusés civils suivants : 1^o Agniel, 2^o Agniel, 3^o Agniel, 4^o Agniel, 5^o Agniel, 6^o Agniel, 7^o Agniel, 8^o Agniel, 9^o Agniel, 10^o Agniel, 11^o Agniel, 12^o Agniel, 13^o Agniel, 14^o Agniel, 15^o Agniel, 16^o Agniel, 17^o Agniel, 18^o Agniel, 19^o Agniel, 20^o Agniel, 21^o Agniel, 22^o Agniel, 23^o Agniel, 24^o Agniel, 25^o Agniel, 26^o Agniel, 27^o Agniel, 28^o Agniel, 29^o Agniel, 30^o Agniel, 31^o Agniel, 32^o Agniel.

Ordonnance de contumace de 13 accusés civils absents lors du premier procès de novembre 1871 (A. D. Aude, 79 Dv1/12)



L'héritage



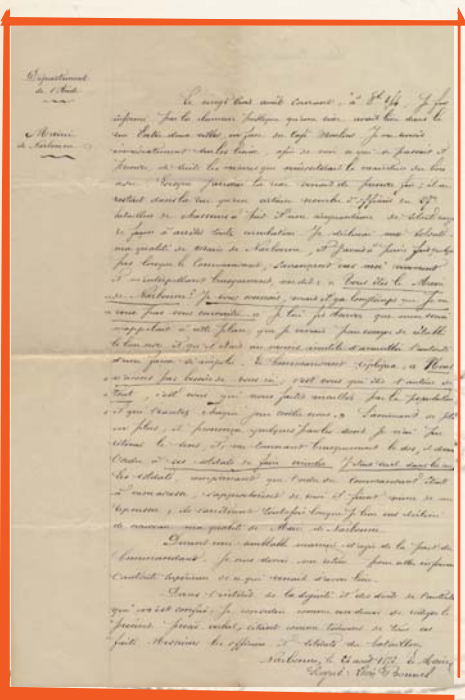
Affiche d'avertissement du préfet Louis Oustry demandant l'arrêt des fêtes commémoratives du 4 septembre (A. D. Aude, 1M1009)

Si les régions voisines ont peu manifesté leur soutien à la Commune de Narbonne (ou en tout cas trop tardivement et de manière peu efficace), le mouvement insurrectionnel avait des appuis en Narbonnais, ce dont témoignent dans les années 1870 différentes manifestations populaires. Les fêtes traditionnelles, la célébration du 4 septembre (date de la proclamation de la République) interdite par les conservateurs sont autant d'occasions pour les militants de proclamer leur espérance en une République démocratique et sociale. Ces mouvements sont régulièrement réprimés (arrestations, condamnations à la prison).

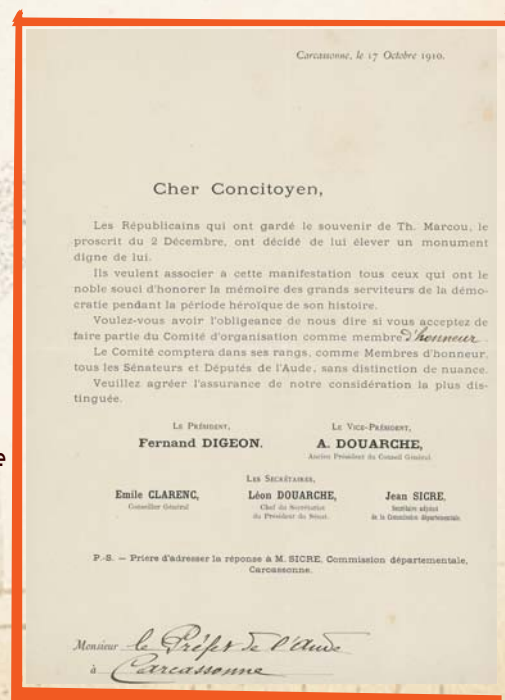
En août et septembre 1872, éclatent à Narbonne des émeutes antimilitaristes, plus graves que les événements précédents. Depuis la répression de la Commune par les « turcos », les Narbonnais manifestent régulièrement leur hostilité à l'armée et ce sentiment est exacerbé par la présence du 27^e bataillon de chasseurs à pied qui avait réprimé dans le sang la Commune de Marseille. Les altercations entre civils et militaires sont fréquentes. Mais le 23 août, c'est à un véritable affrontement qu'on assiste, opposant un bataillon entier à une foule de cinq cents personnes armées de pierres, de couteaux et de bâtons et faisant des blessés dans les deux camps. Une nouvelle échauffourée a lieu le 1^{er} septembre. C'en est trop pour Adolphe Thiers qui s'inquiète de ces mouvements dans l'ancienne cité révolutionnaire et enjoint aux autorités civiles de faire preuve de la plus grande sévérité. Les dirigeants républicains du département, comme Marcou, se désolidarisent de ces manifestations ; leur prise de position est mal comprise par les militants. Le parti de l'ordre triomphe alors à Narbonne. Après l'amnistie partielle en mars 1879, puis totale en juillet 1880, les déportés communards, de retour en France, reçoivent un accueil chaleureux en gare de Narbonne et sont accueillis par des foules en liesse qui montrent que leur sympathie pour la Commune reste vive. Les communards narbonnais, auréolés de leur prestige, s'engagent dans la vie politique locale. C'est le cas notamment d'Émile Digeon et de Paul Narbonne. Peu à peu le mythe de la Commune se construit. Ernest Ferroul, élu député en avril 1888 puis maire de Narbonne en avril 1891, entretient son souvenir et en fait un élément fédérateur des socialistes narbonnais.



Banderole représentant Ernest Ferroul, emprisonné en juin 1907 à la suite des manifestations viticoles. Au-dessus d'Ernest Ferroul enchaîné, on peut voir une caricature de Georges Clemenceau, alors président du Conseil. On peut lire sur le bouclier qu'il tient dans la main gauche : « Montmartre 1871 ; Narbonne 1907 », allusion à la Commune (vraisemblablement à la prise de la butte Montmartre par les Versaillais, mais aussi au fait que Clemenceau fut alors maire de Montmartre). La date d'août 1872 fait référence à la Saint-Barthélémy (A. M. Narbonne)



Projet d'érection d'un monument à la mémoire de Théophile Marcou, 1910 (A. D. Aude, 1M1086)



Chronologie

1870

- 19 juillet** : la France déclare la guerre à la Prusse
2 septembre : reddition de Sedan ; Napoléon III est fait prisonnier avec son armée
4 septembre : proclamation de la République ; constitution d'un Gouvernement de la Défense nationale
18 septembre : formation à Marseille d'un Comité de la Ligue du Midi pour la Défense nationale
19 septembre : début du siège de Paris par l'armée prussienne
25 septembre : à Lyon, Émile Digeon, représentant le conseil municipal de Carcassonne, appelle à l'action commune pour assurer la défense nationale
28 septembre : mouvement insurrectionnel à Lyon avec Bakounine
2 octobre : Gambetta quitte Paris en ballon pour rejoindre la délégation du gouvernement à Tours
27 octobre : capitulation du général Bazaine à Metz
novembre : esquisse d'une Ligue du Sud-Ouest avec Théophile Marcou
3 novembre : la politique du gouvernement est approuvée par plébiscite à Paris
5-8 novembre : élections des municipalités d'arrondissements à Paris

1871

- 19 janvier** : échec de la tentative de rupture du siège de Paris à Buzenval
22 janvier : manifestation insurrectionnelle à Paris (30 morts)
28 janvier : signature de l'armistice entre la France et la Prusse
janvier : le Club Lamourguier à Narbonne se transforme en Club de la Révolution
6 février : démission de Gambetta
8 février : élections de l'Assemblée nationale
12 février : réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux
17 février : Thiers devient chef du pouvoir exécutif
24 février : réunion de l'assemblée générale de la Garde nationale au Vauxhall ; manifestation place de la Bastille
27 février : les canons de la Garde nationale sont rassemblés à Belleville et à Montmartre

- 1^{er} mars** : l'armée prussienne entre dans Paris ; ratification des préliminaires de paix
3 mars : constitution de la Fédération républicaine de la Garde nationale
10 mars : l'Assemblée nationale décide son transfert à Versailles
12 mars : Émile Digeon prononce un discours au Club de la Révolution et lance un appel aux armes
15 mars : élection du Comité central de la Fédération de la Garde nationale
16 mars : arrivée de Thiers et du gouvernement à Paris
18 mars : devant la tentative d'enlèvement par la troupe des canons de la Garde nationale, les Parisiens des quartiers est et centre se soulèvent ; exécution des généraux Lecomte et Thomas ; Thiers quitte Paris pour Versailles
22 mars : manifestation sanglante de la place Vendôme à Paris ; proclamation de la Commune de Lyon
23 mars : proclamation de la Commune de Marseille
24 mars : proclamation de la Commune de Narbonne ; les insurgés investissent l'hôtel de ville et hissent le drapeau rouge
24 mars : proclamation des Communes de Saint-Étienne et de Toulouse
25 mars : fraternisation entre militaires et civils à Narbonne ; occupation de la sous-préfecture et de la gare
25 mars : fin de la Commune de Lyon ; élections du conseil de la Commune de Paris
26 mars : proclamation de la Commune du Creusot
27 mars : fin de la Commune de Toulouse
27 mars : les communes avoisinantes et certaines villes de la région envoient des délégations à Narbonne ; les autorités militaires affichent une proclamation contre les insurgés
28 mars : proclamation solennelle de la Commune de Paris ; fin des Communes de Saint-Étienne et du Creusot
29 mars : institution de dix commissions composant le gouvernement communal à Paris



Chronologie

1871

29 mars : les insurgés narbonnais attaquent et s'emparent de l'arsenal mais échouent à couper les voies ferrées

30 mars : négociations entre les insurgés narbonnais et les autorités militaires

31 mars : fin de la Commune de Narbonne ; après de brefs affrontements, l'armée reprend le contrôle de la ville

2 avril : la Commune décrète la séparation de l'Église et de l'État ; premières attaques des Versaillais

3-4 avril : échec de la sortie sur Versailles ; exécutions de Flourens et de Duval

4 avril : fin de la Commune à Marseille ; tentative de Commune à Limoges

5 avril : décret sur les otages

11 avril : création par la Commune d'un conseil de guerre

14 avril : début du bombardement d'Asnières par les troupes versaillaises

16 avril : décret sur la création des coopératives ouvrières et la reprise des ateliers abandonnés

17 avril : moratoire des échéances des effets de commerce

19 avril : la Commune expose son programme dans la Déclaration au Peuple français

22 avril : organisation des boucheries municipales

23 avril : mise en place du blocus de Paris par les Versaillais

28 avril : décret interdisant le travail de nuit dans les boulangeries

1^{er} mai : création du Premier Comité de Salut Public

4 mai : prise du Moulin-Saquet par les Versaillais

5 mai : interdiction de sept journaux parisiens ; destruction de la chapelle expiatoire commémorant la mort de Louis XVI

8 mai : Thiers adresse un ultimatum aux Parisiens

9 mai : prise du fort d'Issy par les Versaillais ; création du Deuxième Comité de Salut Public

13 mai : prise du fort de Vanves par les troupes versaillaises

16 mai : démolition de la colonne Vendôme

19 mai : décret de laïcisation de l'enseignement

21 mai : entrée des troupes versaillaises dans Paris ; début de la « semaine sanglante »

23 mai : début des grands incendies (Palais des Tuileries, Hôtel de Ville, etc.)

24 mai : exécution de six otages dont Mgr Darboy

27 mai : derniers combats à Belleville, aux Buttes-Chaumont et au cimetière du Père-Lachaise

29 mai : capitulation du fort de Vincennes ; fin de la Commune de Paris

mai-juin : transfert des prisonniers communards à Versailles

7 août : début des premiers conseils de guerre à Versailles

novembre : premier procès des insurgés de Narbonne à Rodez ; acquittement des accusés présents

1872

mars : second procès des insurgés de Narbonne à Rodez (accusés jugés par contumace au premier procès) ; acquittement de cinq des accusés et condamnation de deux autres

3 mai : départ du premier convoi de déportés pour la Nouvelle-Calédonie

1879

3 mars : loi d'amnistie partielle

1880

11 juillet : loi d'amnistie complète et retour des derniers déportés

